

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Analyse financière

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(Tous budgets consolidés)

Le compte administratif de la Métropole comprend 8 budgets :

- Le budget Principal et ses budgets annexes :
 - Le budget des transports
 - Le budget des déchets ménagers
 - Le budget des zones d'activités économiques (ZAE).

- Les régies :
 - Régie de l'Eau
 - Régie de l'assainissement
 - Régie Rouen Normandie Création
 - Régie de l'Energie Calorifique

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et économique liée au Covid-19. Cette crise a eu des conséquences sur les comptes de l'Etat, mais touche également les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

A ce titre, la Métropole Rouen Normandie a mis en place divers dispositifs afin de protéger la population, soutenir le milieu associatif et venir en aide aux entreprises locales. La Métropole a subi des pertes de recettes importantes en 2020 notamment sur la mobilité :

- Perte de recettes tarifaires,
- Perte de versement mobilité,

et une partie de l'impact est attendue en 2021-2022 en matière de fiscalité. Plus généralement, la situation des grandes collectivités et notamment urbaines est préoccupante car elles n'ont pas de visibilité et de fiabilité sur leur situation financière à terme. Elles souhaitent être un acteur majeur dans la relance et veulent engager un programme d'investissement important sans certitude sur certaines recettes telle que la CVAE sur 2021 et 2022 et en engageant des dépenses de fonctionnement nouvelles immédiates liées à la crise. Les nombreux appels à projets lancés de manière autonome par les différents ministères ne pourvoient pas à anticiper l'autofinancement futur.

Pour autant, sur l'exercice 2020, la Métropole dégage une CAF brute consolidée satisfaisante, 112.4 M€, démontrant sa capacité à préserver de l'autofinancement avec pour objectif de rembourser sa dette et investir.

Ce niveau d'épargne a été entre autres obtenu par :

- Une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors charges liées à la crise sanitaire) ;
- Une dynamique des produits de fiscalité et certains produits des services.

Le taux d'épargne brut reste élevé, 18.4 % et proche de la moyenne des Métropoles (20.5 %).

Ce niveau d'épargne a permis à la Métropole d'investir 151.1 M€ en 2020, tout en se désendettant de près de 16 M€. Sa capacité de désendettement s'élève aujourd'hui à 4.08 années. L'encours de la dette est constitué à 90 % de taux fixe, ce qui implique une quasi-absence de risque et une vraie performance. Le coût moyen de la dette de la Métropole ressort à 2,29 % pour l'exercice 2020.

Le résultat net global s'élève au 31/12/2020 à 31.49 M€.

La Métropole Rouen Normandie présente à fin 2020 des équilibres financiers satisfaisants. Toutefois, l'enjeu essentiel, pour les prochaines années, résidera dans la capacité à maintenir cette adéquation entre endettement et autofinancement disponible tout en tenant compte des conséquences de la crise sur les recettes de la Métropole. En effet, les mesures prises par L'Etat restent insuffisantes, pour pallier aux surcoûts imposés et aux nouvelles réglementations.

SYNTHESE : BUDGET DES TRANSPORTS ET BUDGET

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

PRINCIPAL 

ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	442 743 095,92
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	369 426 669,06
CAF Brute (c=a - b)	73 316 426,86
Remboursement emprunts (d)	35 108 153,48
CAF Nette (e= c-d)	38 208 273,38
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	122 866 496,96
Recettes Investissement (hors dette) (g)	69 638 207,41
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	28 952 801,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019(k)	387 577 901,23
Remboursement du capital 2020 (l)	37 148 153,48
Encours au 31/12/2020(i=k-l+m)	379 382 548,75
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	5,17

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE DES DECHETS ME

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	58 114 649,34
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	54 659 551,07
CAF Brute (c=a - b)	3 455 098,27
Remboursement emprunts (d)	17 620,65
CAF Nette (e= c-d)	3 437 477,62
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	3 804 468,01
Recettes Investissement (hors dette) (g)	2 169 728,70
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019(k)	19 807,11
Remboursement du capital 2020 (l)	17 620,65
Encours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	2 186,46
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	150 125,00
Mobilisation d'emprunts	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019 (i)	0,00
Remboursement du capital 2020	0,00
Encours au 31/12/2020(i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE BUDGETAIRE CONSOLIDEE (BUDGETS PRINCIPAL, TR
 MENAGERS ET ZAE)

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	494 492 007,06
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	417 720 481,93
CAF Brute (c=a - b)	76 771 525,13
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	35 125 774,13
CAF Nette (e= c-d)	41 645 751,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	126 670 964,97
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	71 958 061,11
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	28 952 801,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019 (k)	387 597 708,34
Amortissement du capital 2020 (l)	37 165 774,13
Encours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	379 384 735,21
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,94

SYNTHESE : BUDGET DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	83 655 499,67
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	64 789 609,37
CAF Brute (c=a - b)	18 865 890,30
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 464 100,34
CAF Nette (e= c-d)	14 401 789,96
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	13 980 603,31
Remboursement avance du budget principal	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	718 204,19
Mobilisation d'emprunts (m)	822 033,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019	44 591 004,33
Avance du budget principal	0,00
Total au 01/01/2020(k)	44 591 004,33
Amortissement du capital 2020(l)	4 464 100,34
Encours au 31/12/2020 (i = k-l+m)	40 948 936,99
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	2,17

SYNTHESE : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	51 773 065,25
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	36 931 742,10
CAF Brute (c=a - b)	14 841 323,15
Remboursement emprunts (d)	3 578 545,37
CAF Nette (e = c - d)	11 262 777,78
Dépenses investissement (hors dette) (f)	9 946 203,20
Recettes investissement (hors dette) (g)	786 516,41
Mobilisation d'emprunts (m)	85 806,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2019 (k)	33 566 749,12
Amortissement du capital 2020 (l)	3 578 545,37
En-cours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	30 074 009,75
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	2,03

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 402 256,78
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 003 175,80
CAF Brute (c=a - b)	399 080,98
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	399 080,98
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	146 072,84
Recettes Investissement (hors dette) (g)	36 042,60
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2019 (k)	0,00
Amortissement du capital 2020 (l)	0,00
En-cours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

SYNTHESE : REGIE ENERGIE CALORIFIQUE

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 796 644,66
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 204 350,38
CAF Brute (c=a - b)	1 592 294,28
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00
CAF Nette (e= c-d)	1 092 294,28
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	466 263,91
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2019 (k)	9 250 000,00
Amortissement du capital 2020 (l)	500 000,00
En-cours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	8 750 000,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	5,50

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	142 627 466,36
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	106 928 877,65
CAF Brute (c=a - b)	35 698 588,71
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	8 542 645,71
CAF Nette (e= c-d)	27 155 943,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	24 539 143,26
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 540 763,20
Mobilisation d'emprunts (m)	907 839,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2019 (k)	87 407 753,45
Amortissement du capital 2020 (l)	8 542 645,71
En-cours au 31/12/2020 (i=k-l+m)	79 772 946,74
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	2,23

	Réalisé 2020
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	636 012 990,74
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	523 542 876,90
CAF Brute (c=a - b)	112 470 113,84
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	43 668 419,84
CAF Nette (e= c-d)	68 801 694,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	151 210 108,23
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	73 498 824,31
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	29 860 640,00

** Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2019(k)</i>	<i>475 005 461,79</i>
Amortissement du capital 2020 (l)	45 708 419,84
En -cours au 31/12/2020 (i = k-l+m)	459 157 681,95
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,08

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Produits des services du domaine et ventes diverses	8 243 756,79	8 276 095,00	8 671 786,26
>Redevances et droits des services à caractère culturel	306 368,95	218 300,00	247 347,54
>Redevances et droits des services à caractère sportif	383 514,24	250 000,00	58 787,35
>Redevances PPP Rouen	768 000,00	100 000,00	100 000,00
>Participation aux frais généraux	4 043 753,00	4 054 968,00	4 054 967,82
>Remboursements de taxes foncières	355 076,65	276 000,00	234 076,99
>Mise à disposition de personnel facturée	738 050,45	809 316,00	781 418,84
>Autres	1 648 993,50	2 567 511,00	3 195 187,72
Impôts et taxes	206 453 825,92	205 319 438,00	209 214 528,62
> Taxes de séjour et sur les produits des jeux	925 434,83	500 000,00	786 850,69
>Contributions directes	154 569 804,00	155 120 212,00	157 297 708,00
>Fiscalité reversée	50 958 587,09	49 699 226,00	51 129 969,93
<i>FNGIR</i>	38 806 529,00	38 806 529,00	38 806 529,00
<i>Attributions de compensation</i>	4 838 712,00	4 823 167,00	4 823 168,00
<i>FPIC</i>	4 890 085,00	5 124 574,00	5 124 574,00
<i>Taxe conso finales électricité (TCCFE)</i>	838 684,54	755 000,00	699 208,17
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	180 124,55	189 956,00	189 956,76
<i>Rôles supplémentaires</i>	1 404 452,00	0,00	1 486 534,00
Dotations et participations	109 778 915,88	110 496 320,00	111 029 077,01
>DGF	63 481 239,00	62 575 254,00	62 575 254,00
>FCTVA	1 075 020,86	1 324 630,00	1 506 312,62
>Dotation générale de décentralisation	12 000,00	10 000,00	103 500,00
>Participations	2 678 074,02	3 783 365,00	3 625 704,39
>Compensations et attributions	42 532 582,00	42 803 071,00	43 218 306,00
<i>DCRTP</i>	20 265 229,00	20 191 544,00	20 191 544,00
<i>Compensation au titre des exo de taxe d'habitation</i>	4 904 216,00	5 188 154,00	5 188 167,00
<i>Dotation de compensation du Département</i>	16 389 074,00	16 389 074,00	16 795 744,00
<i>Autres</i>	974 063,00	1 034 299,00	1 042 851,00

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Autres produits de gestion courante	9 163 213,53	13 617 976,60	11 386 410,20
>Revenus des immeubles	2 214 951,96	2 738 045,00	3 039 195,81
>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	4 580 771,57	7 423 706,00	5 900 036,26
>Produits divers de gestion courante	2 367 490,00	3 456 225,60	2 447 178,13
Atténuation de charges	211 769,70	209 000,00	216 747,19
Produits financiers	11,58	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2 143,30	5 000,00	87 685,47
Reprise sur provisions	0,00	193 552,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	333 853 636,70	338 117 381,60	340 606 234,75

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	41 708 872,28	50 851 289,25	43 138 114,77
>Achats	10 388 169,42	14 601 107,06	13 214 889,43
*Energie, eau	7 956 789,54	8 978 634,53	8 549 139,23
*Fournitures et matériel	2 372 550,07	5 556 824,53	4 621 058,32
*Autres	58 829,81	65 648,00	44 691,88
>Autres achats et charges externes	29 386 424,30	33 852 772,19	27 698 799,07
*Prestations de service	4 442 086,96	5 889 131,76	4 256 110,87
*Entretien et réparations	12 483 351,85	13 293 536,51	11 922 403,46
*Services extérieurs	12 460 985,49	14 670 103,92	11 520 284,74
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	1 934 278,56	2 397 410,00	2 224 426,27
Charges de personnel	53 137 907,10	57 148 506,00	54 133 909,26

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Autres charges de gestion courante	77 728 315,72	87 549 546,34	84 476 416,48
>Subventions	54 513 849,94	62 352 479,34	60 727 916,69
<i>*Subventions de fonctionnement aux organismes publics</i>	6 980 836,39	9 185 455,00	9 185 455,00
<i>*Versement au budget annexe des transports</i>	24 885 568,00	28 298 031,33	28 298 031,33
<i>*Versement au budget annexe des déchets</i>	6 946 488,76	6 365 738,20	6 365 738,20
<i>*Versement au budget annexe Seine création</i>	1 100 000,00	906 482,81	906 482,81
<i>*Versement subv à l'opéra de Rouen et ESADHAR</i>	2 723 105,00	2 723 105,00	2 723 105,00
<i>*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes</i>	11 877 851,79	14 873 667,00	13 249 104,35
>Contribution au SDIS	15 966 606,00	16 182 155,00	16 106 253,00
>Autres charges de gestions courantes	7 247 859,78	9 014 912,00	7 642 246,79
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	11 346,34	90 000,00	50 273,71
Charges exceptionnelles	52 493,69	65 000,00	14 940,32
Atténuation de produits	99 628 459,66	99 867 847,00	99 746 616,80
>Attribution de compensation	81 952 813,00	81 758 433,00	81 758 433,00
>Dotation de solidarité communautaire	16 131 007,00	16 560 649,00	16 540 289,00
>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	722 061,00	493 765,00	493 765,00
>Autres reversements	822 578,66	1 055 000,00	954 129,80
Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	272 267 394,79	295 572 188,59	281 560 271,34

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
EPARGNE DE GESTION	61 586 241,91	42 545 193,01	59 045 963,41
Intérêt de la dette	4 847 499,38	4 712 350,00	4 711 769,40
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	56 738 742,53	37 832 843,01	54 334 194,01
Remboursement de capital (hors refinancement)	16 389 613,85	17 456 837,00	17 455 977,58
EPARGNE NETTE	40 349 128,68	20 376 006,01	36 878 216,43

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		Budget total 2020	CA 2020
Subventions	27 825 395,03	61 013 214,80	24 765 756,45
<i>Report Subvention</i>	<i>27 652 040,30</i>		<i>31 400 528,27</i>
Recette d'investissement diverses	4 003 509,07	1 431 531,18	1 299 248,58
<i>Report recettes d'investissement diverses</i>	<i>307 737,18</i>		<i>282 737,18</i>
Taxe d'aménagement	8 299 860,49	6 000 000,00	9 504 989,87
Dotations: FCTVA	16 994 670,06	13 011 000,00	13 724 479,15
Cessions	2 590 693,97	3 000 000,00	1 289 232,04
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	59 714 128,62	84 455 745,98	50 583 706,09

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Frais d'études	3 180 822,67	9 311 526,22	2 846 195,80
<i>Report frais études</i>	<i>2 799 646,22</i>		<i>3 705 711,75</i>
Subventions d'équipement versées	18 949 215,51	60 944 692,40	17 532 484,90
APCP Subvention	1 787 182,09	4 247 303,00	3 708 533,99
Antennes sans APCP	17 162 033,42	56 697 389,40	13 823 950,91
<i>Report subventions</i>	<i>29 541 467,40</i>		<i>34 806 629,56</i>
Acquisitions	50 657 155,69	81 080 881,69	42 095 905,42
APCP Maromme Quartier Binche	752 096,56	80 000,00	18 503,32
Antennes sans APCP	49 905 059,13	81 000 881,69	42 077 402,10
<i>Report Acquisitions</i>	<i>22 614 432,11</i>		<i>26 968 931,97</i>

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Travaux en-cours	66 944 931,60	52 796 672,58	35 329 898,62
APCP Travaux en-cours	45 576 128,27	27 699 267,42	21 263 044,16
Antennes sans APCP	21 368 803,33	25 097 405,16	14 066 854,46
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>8 583 564,16</i>		<i>8 181 569,95</i>
Travaux pour compte de tiers	672 769,32	269 596,93	118 263,07
<i>Report travaux pour tiers</i>	<i>128 596,93</i>		<i>24 803,46</i>
Participations et créances rattachées	780 417,25	0,00	0,00
<i>Report participations</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
Avances et concessions	6 220 098,41	3 485 000,00	2 200 079,24
APCP Eco Quartier Flaubert	3 800 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
Antennes sans APCP	2 420 098,41	2 185 000,00	900 079,24
<i>Report avances et concessions</i>	<i>0,00</i>		<i>1 280 000,00</i>
Autres dépenses d'investissement	757 466,75	2 089 272,00	587 231,15
<i>Report autres investissements</i>	<i>0,00</i>		<i>1 114 418,00</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	148 162 877,20	209 977 641,82	100 710 058,20

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	56 738 742,53	37 832 843,01	54 334 194,01
Excédent de fonctionnement	13 551 513,38	162 895,19	162 895,19
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	70 290 255,91	37 995 738,20	54 497 089,20
Total Recettes Investissement hors excédent	59 714 128,62	84 455 745,98	50 583 706,09
Excédent d'investissement	24 905 440,30	0,00	0,00
Réserve	25 521 726,92	46 323 174,07	46 323 174,07
Recettes Emprunts	20 000 000,00	69 275 065,30	10 000 000,00
Total Recettes Investissement	130 141 295,84	200 053 985,35	106 906 880,16
Dépenses investissement hors déficit	148 162 877,20	209 977 641,82	100 710 058,20
Déficit investissement	8 236,17	10 615 244,73	10 615 244,73
Remboursement de capital	16 389 613,85	17 456 837,00	17 455 977,58
Total Dépenses Investissement	164 560 727,22	238 049 723,55	128 781 280,51
Résultat Brut comptable	35 870 824,53	0,00	32 622 688,85
Restes à Réaliser recettes 2020	27 959 777,48		31 683 265,45
Restes à réaliser recettes emprunts 2020	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	63 667 706,82		76 082 064,69
Résultat net comptable	162 895,19	0,00	-11 776 110,39

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	326 794,42	315 000,00	293 458,14
Impôts et taxes	100 320 676,19	91 610 000,00	93 482 784,75
> Versement Mobilité	99 415 419,05	91 150 000,00	93 435 511,68
> Compensation Etat	905 257,14	460 000,00	47 273,07
Dotations et participations	28 195 471,94	31 607 803,33	31 642 335,27
> Dotation Générale de Décentralisation	2 655 771,94	2 655 772,00	2 655 771,94
> Participation du budget principal	24 885 568,00	28 298 031,33	28 298 031,33
> Autres subventions	654 132,00	654 000,00	688 532,00
Autres produits de gestion courante	1 314 471,80	266 460,00	81 419,13
> Régularisation CFE	1 241 899,19	0,00	0,00
> Autres	72 572,61	266 460,00	81 419,13
Atténuation de charges	2 249,07	0,00	2 057,00
Produits exceptionnels	658 766,78	5 067 528,00	4 998 515,72
Reprise sur amortissement			
Total des recettes de fonctionnement	130 818 430,20	128 866 791,33	130 500 570,01
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	12 584 030,26	13 990 846,00	12 135 426,74
> Achats	357 403,54	360 817,00	307 012,99
> Autres charges externes	10 816 561,72	12 224 163,14	10 436 517,45
* Prestations de service	7 155 008,53	7 713 895,00	6 296 492,93
* Entretien et réparations	1 722 909,76	2 122 931,68	2 092 182,07
* Services extérieurs	1 938 643,43	2 387 336,46	2 047 842,45
Impôts, taxes et versements assimilés	1 410 065,00	1 405 865,86	1 391 896,30
Charges de personnel	2 898 555,95	3 000 362,00	2 797 204,97

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Autres charges de gestion courante	90 227 608,58	92 973 073,22	88 909 918,67
>Perte sur créances irrécouvrables	1 083,99	690,00	297,29
>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	88 965 514,98	91 682 775,22	87 866 221,50
*Contribution CFE	81 718 341,15	84 259 598,12	80 788 301,98
*Subvention des TAE	6 337 785,00	6 391 250,00	6 391 250,00
*Autres subventions	909 388,83	1 031 927,10	686 669,52
>Autres charges de gestion courante	1 261 009,61	1 289 608,00	1 043 399,88
*Frais généraux	882 675,00	868 598,00	868 598,00
*Autres charges	378 334,61	421 010,00	174 801,88
Charges exceptionnelles	407 514,08	233 236,00	101 701,01
Dotations aux provisions		3 161 000,00	3 161 000,00
Atténuation de produits	126 915,84	136 000,00	124 660,73
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	106 244 624,71	113 494 517,22	107 229 912,12
EPARGNE DE GESTION	24 573 805,49	15 372 274,11	23 270 657,89
Intérêt de la dette	4 341 120,36	4 305 040,00	4 288 425,04
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	20 232 685,13	11 067 234,11	18 982 232,85
Remboursement de capital (hors refinancement)	15 716 330,52	17 653 000,00	17 652 175,90
EPARGNE NETTE	4 516 354,61	-6 585 765,89	1 330 056,95
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	20 018 431,41	26 084 226,64	12 739 677,63
<i>Report subventions</i>	<i>9 699 928,64</i>		<i>12 439 643,56</i>
Recettes d'investissement diverses	127 473,85	0,00	92 279,96
Avance SOMETRAR	4 573 000,00	4 573 000,00	4 573 000,00
Dotations: FCTVA / TVA	11 450 130,81	7 585 610,00	5 303 566,23
Cessions	686 380,00	0,00	918 977,50
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	36 855 416,07	38 242 836,64	23 627 501,32

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS -
Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	536 470,86	1 128 190,18	323 761,64
<i>Report frais études</i>	<i>520 190,18</i>		<i>750 195,51</i>
Acquisitions	12 242 750,53	16 616 980,65	12 530 560,07
APCP Acquisition de bus et Acquisition de bus T4	8 866 047,12	10 176 307,00	9 522 054,80
Antennes sans APCP	3 376 703,41	6 440 673,65	3 008 505,27
<i>Report Acquisitions</i>	<i>2 934 673,65</i>		<i>3 340 951,24</i>
Travaux en-cours	35 309 833,20	20 822 936,73	9 243 142,27
APCP Arc nord sud et TEOR	26 670 925,29	6 708 471,00	3 623 858,84
Antennes sans APCP	8 638 907,91	14 114 465,73	5 619 283,43
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>5 599 515,73</i>		<i>5 378 652,96</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	58 974,78	58 974,78
Participations (AFL)	474 400,00		
<i>Report subventions</i>			
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	48 563 454,59	38 627 082,34	22 156 438,76

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	20 232 685,13	11 067 234,11	18 982 232,85
Excédent de fonctionnement	0,00	3 343 748,67	3 343 748,67
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	20 232 685,13	14 410 982,78	22 325 981,52
Total Recettes Investissement hors excédent	36 855 416,07	38 242 836,64	23 627 501,32
Excédent d'Investissement et réserves	13 825 469,99	12 421 168,82	12 421 168,82
Recettes Emprunts	40 000 000,00	14 271 812,00	10 000 000,00
Avance remboursable perte transport (covid)			8 952 801,00
Total Recettes Investissement	90 680 886,06	64 935 817,46	55 001 471,14
Dépenses investissement hors déficit	48 563 454,59	38 627 082,34	22 156 438,76
Déficit investissement	53 935 586,49	23 066 717,90	23 066 717,90
Remboursement de capital	15 716 330,52	17 653 000,00	17 652 175,90
Total Dépenses Investissement	118 215 371,60	79 346 800,24	62 875 332,56
Résultat brut comptable	-7 301 800,41	0,00	14 452 120,10
Restes à Réaliser recettes 2020	9 699 928,64		12 439 643,56
Restes à réaliser recettes emprunts 2020	10 000 000,00		
Restes à Réaliser dépenses 2020	9 054 379,56		9 469 799,71
Résultat net comptable	3 343 748,67	0,00	17 421 963,95

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	3 354 209,25	2 207 000,00	2 825 711,47
>Reversements du SMEDAR	747 099,94	590 000,00	685 821,35
>Redevance spéciale	2 423 166,46	1 500 000,00	1 941 288,04
>Autres	183 942,85	117 000,00	198 602,08
Impôts et taxes	46 743 954,00	47 792 580,00	48 074 516,00
> TEOM	46 625 488,00	47 792 580,00	48 018 845,00
> Rôle supplémentaires	118 466,00	0,00	55 671,00
Dotations et participations	7 393 412,63	6 712 838,20	6 817 465,66
>Participation du budget principal	6 946 488,76	6 365 738,20	6 365 738,20
>Autres	446 923,87	347 100,00	451 727,46
Autres produits de gestion courante	448 479,16	173 180,00	337 827,27
Atténuation de charges	38 844,06	10 000,00	56 479,34
Produits financiers	2 649,60	0,00	2 649,60
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	57 981 548,70	56 895 598,20	58 114 649,34
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	41 711 275,75	41 701 051,00	41 012 779,90
> Achats	1 880 271,07	1 970 253,08	1 827 499,01
*Energie, eau	98 964,05	144 672,92	130 638,44
*Fournitures et matériel	1 781 307,02	1 825 580,16	1 696 860,57
>Autres charges externes	39 815 635,56	39 706 828,92	39 166 597,25
*Prestations de service	38 438 141,04	37 913 066,36	37 637 973,87
*Entretien et réparations	512 843,14	651 870,62	603 469,74
*Services extérieurs	864 651,38	1 141 891,94	925 153,64
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	15 369,12	23 969,00	18 683,64
Charges de personnel	12 294 228,37	12 900 250,00	12 318 930,56
Autres charges de gestion courante	1 326 736,92	1 358 890,00	1 315 349,42
>Frais généraux	1 298 568,00	1 290 790,00	1 290 790,00
>Autres charges de gestion courante	28 168,92	68 100,00	24 559,42

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Charges exceptionnelles	1 510,95	25 000,00	12 068,06
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	55 333 751,99	55 985 191,00	54 659 127,94
EPARGNE DE GESTION	2 647 796,71	910 407,20	3 455 521,40
Intérêt de la dette	1 163,12	530,00	423,13
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	2 646 633,59	909 877,20	3 455 098,27
Remboursement de capital (hors refinancement)	25 652,86	17 650,00	17 620,65
EPARGNE NETTE	2 620 980,73	892 227,20	3 437 477,62
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	775 753,59	807 183,00	1 342 879,10
<i>Report subventions</i>	<i>3 865,00</i>		<i>0,00</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00	0,00	0,00
Dotations: FCTVA / TVA	835 795,40	779 000,00	816 099,60
Cessions	31 850,00	20 000,00	10 750,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 643 398,99	1 606 183,00	2 169 728,70
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	20 536,37	27 400,00	0,00
Acquisitions	4 583 695,41	10 886 335,53	3 558 038,86
<i>Report Acquisitions</i>	<i>2 844 015,53</i>		<i>5 013 559,55</i>
Travaux en-cours	397 673,29	2 630 221,84	245 802,15
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>281 225,90</i>		<i>104 360,97</i>
Subventions versées	0,00	15 000,00	627,00
Reversement FCTVA	0,00	2 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	5 001 905,07	13 560 957,37	3 804 468,01

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS
MENAGERS - Exercice 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	2 646 633,59	909 877,20	3 455 098,27
Excédent de fonctionnement	6 138 966,24	4 343 172,80	4 343 172,80
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	8 785 599,83	5 253 050,00	7 798 271,07
Total Recettes Investissement hors excédent	1 643 398,99	1 606 183,00	2 169 728,70
Excédent Investissement et réserve	5 569 244,28	6 627 512,37	6 627 512,37
Recettes Emprunts	0,00	91 862,00	0,00
Total Recettes Investissement	7 212 643,27	8 325 557,37	8 797 241,07
Dépenses investissement hors déficit	5 001 905,07	13 560 957,37	3 804 468,01
Déficit investissement			
Remboursement de capital	25 652,86	17 650,00	17 620,65
Total Dépenses Investissement	5 027 557,93	13 578 607,37	3 822 088,66
Résultat brut comptable	10 970 685,17	0,00	12 773 423,48
Restes à Réaliser recettes 2020	3 865,00		
Restes à réaliser recettes emprunts 2020	0,00		
Restes à Réaliser dépenses 2020	3 125 241,43		5 117 920,52
Résultat net comptable	7 849 308,74	0,00	7 655 502,96

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Dépenses de fonctionnement	0,00	1 105 645,60	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	0,00	1 105 645,60	0,00
EPARGNE DE GESTION	0,00	-1 105 645,60	0,00
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	0,00	-1 105 645,60	0,00
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	0,00	-1 105 645,60	0,00

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Cessions	1 270 828,73	0,00	150 125,00
Subventions et participations	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 270 828,73	0,00	150 125,00
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Acquisitions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	0,00	0,00	0,00

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITES ECONOMIQUES - EXERCICE 2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	0,00	-1 105 645,60	0,00
Excédent de fonctionnement	0,00	1 105 645,60	1 105 645,60
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	0,00	0,00	1 105 645,60
Total Recettes Investissement hors excédent	1 270 828,73	0,00	150 125,00
Excédent fonctionnement et Investissement	0,00	0,00	0,00
Recettes Emprunts	0,00	2 724 800,07	0,00
Total Recettes Investissement	1 270 828,73	2 724 800,07	150 125,00
Dépenses investissement hors déficit	0,00	0,00	0,00
Déficit investissement	2 889 983,20	2 724 800,07	2 724 800,07
Remboursement de capital	0,00		
Total Dépenses Investissement	2 889 983,20	2 724 800,07	2 724 800,07
Résultat brut comptable	-1 619 154,47	0	-1 469 029,47
Restes à Réaliser recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat net comptable	-1 619 154,47	0	-1 469 029,47

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	79 364 253,61	79 582 085,00	82 120 646,68
>Eau	30 785 304,80	31 609 000,00	32 337 504,51
*Ventes d'eau aux abonnés	30 672 807,74	31 440 000,00	32 108 580,27
*Autres ventes d'eau	112 497,06	169 000,00	228 924,24
>Taxes et redevances	12 896 917,78	14 494 100,00	12 906 716,90
*Redevance prélèvement	2 560 755,91	2 625 000,00	2 623 318,58
*Redevance pour pollution d'origine domestique	8 804 297,39	9 400 000,00	9 078 297,59
*Autres taxes et redevances	1 531 864,48	2 469 100,00	1 205 100,73
>Travaux	636 490,49	700 000,00	701 037,85
>Prestations de service	26 422 680,49	24 435 500,00	27 176 513,12
*Redevance d'assainissement collectif	21 829 821,68	21 100 000,00	23 639 457,86
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 387 500,46	3 130 000,00	3 333 330,29
*Autres prestations de service	205 358,35	205 500,00	203 724,97
>Produits des activités annexes	8 622 860,05	8 343 485,00	8 998 874,30
*Locations diverses	7 684 262,45	7 382 000,00	8 012 895,03
*Autres produits des activités annexes	938 597,60	961 485,00	985 979,27
Subventions d'exploitation	50 868,00	70 000,00	65 168,00
Autres produits de gestion courante	98 933,74	120 800,00	148 138,43
Atténuation de charges	58 230,16	65 000,00	119 397,94
Produits exceptionnels et reprises sur amortissements	876 778,44	1 168 000,00	1 202 148,62
>Reprise sur amortissement et provisions	494 984,30	604 000,00	581 712,98
>Autres produits exceptionnels	381 794,14	564 000,00	620 435,64
Total des recettes de fonctionnement	80 449 063,95	81 005 885,00	83 655 499,67

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Charges à caractère général	40 049 583,64	40 059 206,00	39 968 412,75
>Achats	2 657 462,68	2 300 426,00	2 247 910,82
*Energie	1 283 829,99	945 898,00	945 661,85
*Achats d'eau	321 889,77	325 800,00	278 220,15
*Fournitures et matériel	1 051 742,92	1 028 728,00	1 024 028,82
>Autres charges externes	7 418 222,99	7 503 447,00	7 484 240,10
*Entretien et réparations	1 127 283,91	1 147 662,00	1 141 365,55
*Services extérieurs	6 290 939,08	6 355 785,00	6 342 874,55

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	29 973 897,97	30 255 333,00	30 236 261,83
*Redevances versées aux agences (prélèvement et modernisation)	8 077 073,23	5 535 500,00	5 533 330,29
*Redevance assainissement collectif reversée au budget assainissement	21 829 821,68	23 650 000,00	23 639 457,86
*Autres taxes	67 003,06	1 069 833,00	1 063 473,68
Charges de personnel	11 062 716,67	11 337 222,00	11 055 378,14
Atténuation de produits	8 383 528,78	9 200 000,00	8 424 979,00
>Reversement aux agences de l'eau - redevance pollution	8 383 528,78	9 200 000,00	8 424 979,00
Autres charges de gestion courante	1 693 844,50	1 952 244,00	1 899 560,07
>Frais généraux	1 093 846,00	1 090 144,00	1 090 144,00
>Autres charges de gestion courante	599 998,50	862 100,00	809 416,07
Charges exceptionnelles	2 224 401,29	3 171 300,00	2 532 172,24
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 667 099,12	40 000,00	30 241,03
>Annulation factures d'eau		1 989 000,00	1 595 155,44
>Remboursements d'avoirs	311 283,97	454 000,00	359 751,62
>Autres charges exceptionnelles	246 018,20	688 300,00	547 024,15
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	505 000,00	510 000,00	510 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	63 919 074,88	66 229 972,00	64 390 502,20

EPARGNE DE GESTION	16 529 989,07	14 775 913,00	19 264 997,47
Intérêt de la dette	386 135,42	528 340,00	399 107,17
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	16 143 853,65	14 247 573,00	18 865 890,30
Remboursement de capital (hors refinancement)	4 203 217,37	4 625 000,00	4 464 100,34
EPARGNE NETTE	11 940 636,28	9 622 573,00	14 401 789,96

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	944 340,28	1 834 083,00	713 514,19
<i>Report subventions</i>	<i>44 083,00</i>		<i>1 744 333,00</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00	0,00	0,00
Cessions	32 424,00	2 500,00	4 690,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	976 764,28	1 836 583,00	718 204,19
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	235 486,19	1 099 821,59	413 624,70
<i>Report frais d'études</i>	<i>260 758,59</i>		<i>334 434,63</i>
Acquisitions	3 062 865,44	5 743 292,90	3 043 393,00
<i>Report acquisitions</i>	<i>1 823 312,90</i>		<i>1 198 063,89</i>
Travaux en-cours	9 951 435,13	25 911 490,75	10 522 734,13
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>9 715 497,75</i>		<i>10 547 328,17</i>
Remboursement avance du budget principal	0,00	0,00	0,00
Acquisition financière	0,00	1 000,00	851,48
Autres dépenses d'investissements	0,00	5 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	13 249 786,76	32 760 605,24	13 980 603,31

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	16 143 853,65	14 247 573,00	18 865 890,30
Excédent de fonctionnement	5 490 422,31	8 306 986,48	8 306 986,48
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	21 634 275,96	22 554 559,48	27 172 876,78
Total recettes Investissement hors excédent	976 764,28	1 836 583,00	718 204,19
Excedent d'investissement et réserves	7 568 449,61	11 755 486,24	11 755 486,24
Recettes emprunts	7 000 000,00	1 238 976,52	0,00
Recettes emprunts AESN	335 987,00	0,00	822 033,00
Total Recettes Investissement	15 881 200,89	14 831 045,76	13 295 723,43
Dépenses investissement hors déficit	13 249 786,76	32 760 605,24	13 980 603,31
Déficit investissement	0,00	0,00	0,00
Remboursement de capital	4 203 217,37	4 625 000,00	4 464 100,34
Total Dépenses Investissement	17 453 004,13	37 385 605,24	18 444 703,65
Résultat brut comptable	20 062 472,72	0,00	22 023 896,56
Restes à Réaliser recettes 2020	44 083,00		1 744 333,00
Restes à Réaliser recettes emprunts 2020	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	11 799 569,24		12 079 826,69
Résultat net comptable	8 306 986,48	0,00	11 688 402,87

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	43 011 886,04	42 396 001,00	45 453 717,43
>Autres taxes et redevances	1 289 918,32	2 644 305,00	1 313 035,35
>Travaux	3 137 224,97	1 760 000,00	2 816 119,43
*Travaux branchement	368 310,71	160 000,00	32 112,94
*Participation de raccordement aux égouts	2 768 914,26	1 600 000,00	2 784 006,49
>Prestations de service	38 396 877,50	37 758 036,00	41 190 984,74
*Redevance d'assainissement collectif	29 969 915,47	29 055 000,00	32 569 356,94
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 132 396,86	4 100 000,00	4 272 306,28
*Redevance d'assainissement non collectif	38 145,00	80 605,00	29 450,00
*Contribution du budget principal à l'évacuation des eaux pluviales	3 952 431,00	3 952 431,00	3 952 431,00
*Autres prestations de service	303 989,17	570 000,00	367 440,52
>Produits des activités annexes	187 865,25	233 660,00	133 577,91
Subventions d'exploitation	426 504,32	3 918 720,00	5 231 266,32
>Primes d'épuration	379 822,32	3 849 000,00	5 103 671,38
>Autres subventions d'exploitation	46 682,00	69 720,00	127 594,94
Autres produits de gestion courante	40 040,23	290 370,00	595 111,92
Atténuation de charges	19 378,30	20 000,00	3 398,79
Produits exceptionnels et reprises sur amortissement	571 821,80	447 000,00	489 570,79
> Reprise sur amortissement et provisions	371 311,14	438 000,00	435 016,13
>Autres produits exceptionnels	200 510,66	9 000,00	54 554,66
Total des recettes de fonctionnement	44 069 630,69	47 072 091,00	51 773 065,25
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	10 529 067,02	23 907 319,37	23 182 213,46
>Achats	1 175 670,56	2 287 747,66	2 036 725,39
*Energie, eau	650 549,71	1 401 897,98	1 225 747,56
*Fournitures et matériel	525 120,85	885 849,68	810 977,83
>Autres charges externes	9 143 612,36	18 921 681,38	18 456 013,87
*Entretien et réparations	5 179 044,36	8 533 879,07	8 264 724,31
*Services extérieurs	3 964 568,00	10 387 802,31	10 191 289,56
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	209 784,10	2 697 890,33	2 689 474,20
Charges de personnel	6 412 805,32	6 903 322,00	6 318 462,15

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT- Exercice
2020**

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Atténuation de produits	2 472 799,44	4 000 000,00	3 907 891,00
>Reversement redevance modernisation	2 472 799,44	4 000 000,00	3 907 891,00
Autres charges de gestion courante	964 307,95	1 273 404,28	1 125 421,97
>Frais généraux	594 446,00	584 422,00	584 422,00
>Autres charges de gestion courante	369 861,95	688 982,28	540 999,97
Charges exceptionnelles	1 519 436,53	1 864 500,00	1 607 035,80
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 106 452,93	260 000,00	123 299,51
>Annulation factures d'eau	0,00	1 150 000,00	1 118 568,59
>Remboursements d'avoirs	401 595,83	434 000,00	365 167,70
>Autres charges exceptionnelles	11 387,77	20 500,00	0,00
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	505 000,00	510 000,00	510 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	22 403 416,26	38 458 545,65	36 651 024,38

EPARGNE DE GESTION	21 666 214,43	8 613 545,35	15 122 040,87
Intérêt de la dette	311 700,47	322 210,00	280 717,72
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	21 354 513,96	8 291 335,35	14 841 323,15
Remboursement de capital (hors refinancement)	3 603 382,06	3 581 300,00	3 578 545,37
EPARGNE NETTE	17 751 131,90	4 710 035,35	11 262 777,78
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	3 699 324,79	5 273 243,00	782 701,41
<i>Report Subventions</i>			<i>4 176 292,00</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00	0,00	1 500,00
Cessions	8 644,00	905 000,00	2 315,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	3 707 968,79	6 178 243,00	786 516,41
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Subventions d'investissement		4 000,00	3 044,00
<i>Report subventions</i>			
Frais d'études	96 831,92	744 029,00	177 180,46
<i>Report frais d'études</i>			<i>531 833,13</i>
Acquisitions	3 919 776,12	6 309 630,88	3 859 461,71
<i>Report Acquisitions</i>			<i>1 797 394,44</i>

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-
Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Travaux en-cours	14 033 850,88	21 155 201,37	5 906 517,03
<i>APCP Travaux en-cours</i>	<i>6 148 758,72</i>	<i>629 000,00</i>	<i>475 648,74</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>7 885 092,16</i>	<i>20 526 201,37</i>	<i>5 430 868,29</i>
<i>Report travaux en-cours</i>			<i>13 361 859,79</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	18 050 458,92	28 212 861,25	9 946 203,20

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	21 354 513,96	8 291 335,35	14 841 323,15
Excédent de fonctionnement	1 118 905,81	12 264 545,23	12 264 545,23
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	22 473 419,77	20 555 880,58	27 105 868,38
Total Recettes Investissement hors excédent	3 707 968,79	6 178 243,00	786 516,41
Excédent Investissement	7 117 563,65	1 790 464,59	1 790 464,59
Réserves		1 790 464,59	1 790 464,59
Recettes Emprunts	0,00	5 060 037,67	0,00
Recettes Emprunts AESN	619 434,00	0,00	85 806,00
Total Recettes Investissement	11 444 966,44	13 028 745,26	2 662 787,00
Dépenses investissement hors déficit	18 050 458,92	28 212 861,25	9 946 203,20
Déficit investissement	0,00	1 790 464,59	1 790 464,59
Remboursement de capital	3 603 382,06	3 581 300,00	3 578 545,37
Total Dépenses Investissement	21 653 840,98	33 584 625,84	15 315 213,16
Résultat brut comptable	12 264 545,23	0,00	14 453 442,22
Restes à Réaliser recettes 2020	0,00		5 212 146,00
Restes à réaliser recettes emprunts 2020	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	0,00		15 691 087,36
Résultat net comptable	12 264 545,23	0,00	3 974 500,86

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	26 000,00 €	27 000,00 €	11 722,42 €
Subventions d'exploitation	1 100 000,00 €	906 482,81 €	906 482,81 €
Autres produits de gestion courante	1 687 338,79 €	1 563 100,00 €	1 482 963,60 €
>Revenus des immeubles	1 610 421,07 €	1 467 400,00 €	1 423 461,44 €
>Produits divers de gestion courante	76 917,72 €	95 700,00 €	59 502,16 €
Attenuation de charges	- €	- €	1 087,95 €
Total des recettes de fonctionnement	2 813 338,79 €	2 496 582,81 €	2 402 256,78 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	1 312 272,45	1 627 817,00	1 225 402,31
>Achats	294 436,41	312 147,00	236 858,57
*Energie, eau	281 640,20	277 677,00	217 402,42
*Fournitures et matériel	12 796,21	34 470,00	19 456,15
>Autres charges externes	754 035,04	998 337,00	727 117,74
*Entretien et réparations	104 748,02	141 896,00	90 859,47
*Services extérieurs	649 287,02	856 441,00	636 258,27
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	263 801,00	317 333,00	261 426,00
Charges de personnel	621 191,62	679 141,00	678 913,84
Autres charges de gestion courante	89 236,91	102 797,00	98 659,65
>Frais généraux	81 869,00	81 297,00	81 297,00
>Autres charges de gestion courante	7 367,91	21 500,00	17 362,65
Charges exceptionnelles	4 108,65	10 000,00	200,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	2 026 809,63	2 419 755,00	2 003 175,80

EPARGNE DE GESTION	786 529,16	76 827,81	399 080,98
Intérêt de la dette	0,00	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	786 529,16	76 827,81	399 080,98
Remboursement de capital (hors refinancement)	0,00	0,00	0,00
EPARGNE NETTE	786 529,16	76 827,81	399 080,98

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE
CREATION - Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Recettes d'investissement diverses	6 301,30	56 113,00	36 042,60
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	6 301,30	56 113,00	36 042,60
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	600,00	41 229,00	11 809,04
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>14 729,00</i>		<i>2 919,96</i>
Acquisitions	300 451,89	244 811,10	56 263,96
<i>Report Acquisitions</i>	<i>50 511,10</i>		<i>38 365,62</i>
Travaux en-cours	219 579,32	493 997,09	74 844,59
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>61 115,09</i>		<i>250 867,50</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	30 000,00	3 155,25
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	520 631,21	810 037,19	146 072,84

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	786 529,16	76 827,81	399 080,98
Excédent de fonctionnement	36 911,34	550 741,19	550 741,19
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	823 440,50	627 569,00	949 822,17
Total Recettes Investissement hors excédent	6 301,30	56 113,00	36 042,60
Réserve	478 675,38	185 272,81	185 272,81
Recettes Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	484 976,68	241 385,81	221 315,41
Dépenses investissement hors déficit	520 631,21	810 037,19	146 072,84
Déficit investissement	110 689,59	58 917,62	58 917,62
Remboursement de capital	0,00		
Total Dépenses Investissement	631 320,80	868 954,81	204 990,46
Résultat brut comptable	677 096,38	0,00	966 147,12
Restes à Réaliser recettes 2020	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	126 355,19		292 153,08
Résultat net comptable	550 741,19	0,00	673 994,04

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	- €	- €	- €
Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
Autres produits de gestion courante	4 906 329,13 €	5 064 841,00 €	4 796 644,66 €
Redevances Elbeuf	43 276,49 €	43 691,00 €	43 081,00 €
Redevances Petit Quevilly	2 595 093,54 €	2 746 250,00 €	2 395 610,65 €
Redevances Vesuve	1 956 558,70 €	1 963 500,00 €	1 814 624,61 €
Redevance Cogénération Petit Quevilly	311 400,40 €	311 400,00 €	311 400,00 €
Autres	0,40 €	- €	231 928,40 €
Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement	4 906 329,13 €	5 064 841,00 €	4 796 644,66 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	2 081 685,09	2 938 775,00	1 973 305,05
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P1	1 657 566,66	2 209 158,00	1 329 000,00
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P2	329 884,73	375 000,00	374 757,69
Prestations de services	25 703,94	49 042,00	34 297,85
Autres	68 529,76	305 575,00	235 249,51
Charges de personnel	186 624,37	200 000,00	199 999,87
Autres charges de gestion courante	22 302,00	42 018,00	41 748,27
>Frais généraux	22 302,00	37 018,00	37 017,82
>Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	4 730,45
Charges exceptionnelles	0,00	261 100,00	261 091,56
Impôt sur les sociétés	378 663,00	650 000,00	585 782,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	2 669 274,46	4 091 893,00	3 061 926,75

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
EPARGNE DE GESTION	2 237 054,67	972 948,00	1 734 717,91
Intérêt de la dette	140 825,62	142 880,00	142 423,63
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	2 096 229,05	830 068,00	1 592 294,28
Remboursement de capital (hors refinancement)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
EPARGNE NETTE	1 596 229,05	330 068,00	1 092 294,28

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
Subventions	3 459,50	1 645 000,00	0,00
<i>Report Subventions</i>	<i>180 000,00</i>		<i>180 000,00</i>
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	3 459,50	1 645 000,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Frais d'études	31 542,94	453 696,65	37 755,34
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>53 696,65</i>		<i>45 504,51</i>
Acquisitions	407 135,00	112 213,32	0,00
<i>Report Acquisitions</i>	<i>97 213,32</i>		<i>1 542,70</i>
Travaux en-cours	295 489,39	9 118 477,77	385 981,57
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>277 177,77</i>		<i>156 775,08</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	734 167,33	9 684 387,74	423 736,91

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE
CALORIFIQUE - Exercice 2020**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

	CA 2019	Budget total 2020	CA 2020
Epargne brute (hors excédent)	2 096 229,05	830 068,00	1 592 294,28
Excédent de fonctionnement	1 213 956,67	2 477 644,21	2 477 644,21
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	3 310 185,72	3 307 712,21	4 069 938,49
Total Recettes Investissement hors excédent	3 459,50	1 645 000,00	0,00
Réserve	688 781,06	311 641,51	311 641,51
Recettes Emprunts	0,00	5 026 114,79	0,00
Total Recettes Investissement	692 240,56	6 982 756,30	311 641,51
Dépenses investissement hors déficit	734 167,33	9 684 387,74	423 736,91
Reversement dotation initiale au BP	42 527,00	42 527,00	42 527,00
Déficit investissement		63 553,77	63 553,77
Remboursement de capital	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total Dépenses Investissement	1 276 694,33	10 290 468,51	1 029 817,68
Résultat brut comptable	2 725 731,95	0,00	3 351 762,32
Restes à Réaliser recettes 2020	180 000,00		180 000,00
Restes à Réaliser dépenses 2020	428 087,74		203 822,29
Résultat net comptable	2 477 644,21	0,00	3 327 940,03



Gérer la Cité

Jean-Christophe BERGE

Tél : 01 55 34 40 13 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : icberge@fcl.fr

Marie-Charlotte BONTRON

Tél : 07 85 59 84 87

Mail : mcbontron@fcl.fr

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20210517-C2021_0078-BF

Métropole Rouen Normandie

/ Rapport financier 2020

Avril 2021



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr



SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Introduction	4
I.1-1) Période et périmètre de consolidation	4
I.1-2) Les panels de comparaison	4
II. Synthèse : l'essentiel en cinq pages	6
II.1) 2020, année de la crise sanitaire et économique	6
II.1-1) L'impact de la crise sur les recettes de la MRN	6
II.1-2) L'impact de la crise sur les dépenses de la MRN	7
II.1-3) Les dispositifs de soutien mis en place par la MRN	7
II.2) En 2020, la Métropole a perçu 610 M€ de recettes de fonctionnement, dont 18% ont été consacrés au financement des investissements	8
II.2-1) La Métropole a perçu 610 M€ de recettes réelles de fonctionnement	8
II.2-2) Ces recettes restent inférieures à la moyenne des métropoles	8
II.2-3) Ces recettes permettent de financer le fonctionnement des politiques publiques et de dégager de l'épargne pour financer les investissements	9
II.2-4) Les dépenses d'investissements sont fortement montées en charge sur les dernières années	10
II.2-5) Les dispositifs de soutien aux communes	10
II.3) Une situation budgétaire toujours saine qui permet d'assumer le financement d'investissements ambitieux	11
II.4) Fiche de synthèse	13
III. Evolution de la situation des budgets hors régies (budget principal, budget transport, budget déchets ménagers, budget zae)	14
III.1) Rappel : le territoire est constitué en Métropole depuis 2015	14
III.2) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique	14
III.2-1) L'évolution des recettes de fonctionnement	14
III.2-2) L'impact de la crise sanitaire et économique sur les recettes de la Métropole sera étalé sur au moins 2020-2022	15
III.2-3) Au global, une légère diminution des recettes fiscales en 2020 (à taux constant) liée à la baisse du versement mobilité	16
III.2-4) L'évolution de la fiscalité professionnelle	17
III.2-5) L'évolution de la fiscalité ménage	18
III.2-6) Une pression fiscale qui reste mesurée	18
III.2-7) 2020, dernière année de perception de la taxe d'habitation par la Métropole	19
III.2-8) L'évolution des autres recettes fiscales	20
III.2-9) Une augmentation du FPIC net (+0,5M€, 9,9%)	20
III.2-10) Les dotations et participations	22
III.2-11) Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement	23
III.2-12) Un autofinancement en baisse, mais toujours satisfaisant	27
III.3) Des investissements importants dont le financement ne remet pas en cause les capacités de la Métropole à moyen terme	27
III.3-1) Une baisse des volumes d'investissement liée à la crise sanitaire en 2020	27
III.3-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2020	28
III.3-1) Le financement des investissements et l'impact sur l'endettement	30
III.3-2) Le résultat et les engagements en investissement	30
IV. Les budgets des régies	32
IV.1) Evolution de la section de fonctionnement	32
IV.1-1) Une hausse des recettes réelles de fonctionnement	32
IV.1-2) Une forte hausse des dépenses de fonctionnement liée à une augmentation significative des charges à caractère général due à des rattachements (5,7 M€)	34
IV.1-3) Une épargne en hausse permettant le financement des investissements	36
IV.2) Evolution de la section d'investissement	37
IV.2-1) Des dépenses d'investissement en baisse du fait de la crise sanitaire	37



IV.2-2)	Les principales opérations d'équipement de l'année 2020	38
IV.2-3)	Le financement des investissements	38
IV.2-4)	Le résultat et les engagements en investissement	39
V.	La gestion de la dette (tous budgets)	40
V.1-1)	Une gestion optimisée de la dette et de la stratégie de financement	40
V.1-2)	Des ratios d'endettement satisfaisants	45
VI.	Conclusion et synthèse tous budgets confondus	47
VII.	Annexes	48
VII.1-1)	Fiche de synthèse	48
VII.1-2)	Méthodologie sur les retraitements effectués	49
VII.1-3)	Définitions des termes d'analyse financière	49

I. INTRODUCTION

I.1-1) Période et périmètre de consolidation

Ce rapport porte sur les comptes administratifs 2020 des huit budgets de la Métropole, et se concentre sur les mouvements réels des sections de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement effectif de fonds, sont exclus de l'analyse.

L'évolution en grandes masses des principaux comptes et ratios à partir de 2017 est présentée, afin de donner une vision dynamique des équilibres financiers de la collectivité sur une période de quatre ans.

L'analyse porte sur l'ensemble des budgets existants à la clôture des comptes 2020, à savoir le budget principal, et de ses trois budgets annexes :

- Budget Déchets Ménagers
- Budget Transport
- Budget Aménagement des Zones d'Activités Economiques

Ainsi que les régies :

- Budget Eau (régie)
- Budget Assainissement (régie)
- Budget Réseaux de Chaleur (régie)
- Budget Seine Création (régie).

L'analyse a été scindée en deux sous-périmètres, et porte :

- D'une part, sur les budgets hors régie, à savoir le budget Principal, le budget Déchets Ménagers, le budget Transport, le budget ZAE ;
- D'autre part, sur l'ensemble des régies : le budget Assainissement, le budget Eau, le budget Réseau de chaleur et le budget Seine Création.

La synthèse et la conclusion portent sur l'ensemble des budgets consolidés.

I.1-2) Les panels de comparaison

Les principaux ratios financiers de la Métropole Rouen Normandie sont ensuite comparés à deux échantillons :

- Les métropoles de droit commun existantes l'année considérée. Les métropoles de Paris, Lyon et Aix- Marseille-Provence n'ont pas été retenues compte tenu de leur spécificité. Cet échantillon est nommé Métropoles dans les différents tableaux et graphiques. Compte tenu de l'augmentation du nombre de métropoles au



Gérer la Cité

01/01/2018, le périmètre de l'échantillon est varié. Les chiffres présentés au titre de l'exercice 2019, il intègre donc 19 métropoles.

Nom	Nombre de communes	Population 2019 (1)
Métropole Nice Côte d'Azur	49	538 769
Dijon Métropole	24	251 897
Brest Métropole	8	208 930
Toulouse Métropole	37	762 956
Bordeaux Métropole	28	783 081
Montpellier Méditerranée Métropole	31	465 070
Rennes Métropole	43	443 192
Tours Métropole Val de Loire	22	293 123
Grenoble-Alpes-Métropole	49	443 123
Saint-Etienne Métropole	53	404 048
Nantes Métropole	24	638 931
Orléans Métropole	22	282 828
Métropole du Grand Nancy	20	256 610
Metz Métropole	44	222 146
Métropole Européenne de Lille	90	1 143 572
Clermont Auvergne Métropole	21	288 435
Eurométropole de Strasbourg	33	491 409
Métropole Rouen Normandie	71	490 001
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	12	433 221

(1) : population municipale

- L'ensemble des communautés d'agglomération.

Il convient de préciser que ces deux échantillons ont eux aussi fait l'objet de retraitements, selon une méthode analogue à celle utilisée pour la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, les retraitements effectués pour ces échantillons ne peuvent prétendre à la même précision dans la mesure où seule l'information disponible dans les comptes de gestion a été exploitée.

II. SYNTHÈSE : L'ESSENTIEL EN CINQ PAGES

II.1) 2020, année de la crise sanitaire et économique

En 2020, une forte récession économique liée à la crise sanitaire a touché l'ensemble de l'économie mondiale. Cette crise économique est la plus forte depuis celle de 1929. S'agissant de la France, la baisse du PIB s'est finalement établie à un peu plus de 8% en 2020.

Cette crise a des conséquences sur les comptes de l'Etat, mais touche également les particuliers, le tissu économique et la sphère publique locale.

Comme l'ensemble des collectivités, la Métropole Rouen Normandie a subi à la fois des pertes de recettes, et des surcoûts liés à la crise économique et sanitaire.

II.1-1) L'impact de la crise sur les recettes de la MRN

Une partie de l'impact est attendu sur les années 2021-2022 (notamment une baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont le mode de recouvrement décale l'impact aux années ultérieures).

Pour autant, la MRN a subi des pertes de recettes importantes dès 2020, notamment :

- Perte la plus immédiate sur le financement de la compétence transport. En effet, la chute de la fréquentation et les mesures de gratuité (non directement liées à la crise) ont engendré une forte baisse des recettes tarifaires, à laquelle s'ajoute la diminution du versement mobilité.

Le versement mobilité est en effet assis sur la masse salariale des employeurs privés et publics à partir de 11 salariés. Cette ressource subit donc en 2020 les effets de l'activité partielle (les indemnités d'activité partielle ne sont pas assujetties).

- Le budget transport enregistre ainsi une **baisse de plus de 6 M€ du versement mobilité** (participation des employeurs au financement des transports en commun)
 - La Métropole a bénéficié d'une avance remboursable de l'Etat (9 M€) qu'elle commencera à rembourser en 2022.
 - Par ailleurs, on note une perte sur les recettes commerciales des transports en commun de l'agglomération Rouennaise (TCAR) et des transports de l'agglomération Elbeuvienne (TAE), qui représentent respectivement 8,9 M€ et 0,5 €. **Ces pertes n'ont pas d'impact sur les recettes constatées au compte administratif 2020 mais ont un impact direct sur la contribution forfaitaire d'équilibre versée aux opérateurs.** Cet impact sera essentiellement constaté sur 2021.
- Perte de redevance spéciale en matière de déchets, acquittée par certains professionnels (redevance qui ne concerne pas les ordures ménagères) : 676 K€
 - Perte de Taxe de séjour, liée à la moindre fréquentation touristique : 444 K€.

- S'agissant de la CVAE, aucune perte n'est constatée en 2020 : cela est dû à son mode de recouvrement (le montant de CVAE perçu est assis sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée n-2 et n-1 des entreprises éligibles). Sur les années ultérieures, la MRN devrait par conséquent subir de fortes pertes de CVAE, sans mécanisme de compensation prévu à ce stade
- Perte sur certains produits des services (notamment baisse des redevances à caractère sportif, culturel, baisse des redevances d'occupation du domaine public)

II.1-2) L'impact de la crise sur les dépenses de la MRN

La perte de recettes est corrélée, dans le cadre de la crise sanitaire et économique, à une augmentation des dépenses de fonctionnement du budget principal, notamment les autres charges de gestion courante (+2%).

Le surcoût lié à la crise est estimé aux alentours de 6M€, du fait notamment des achats sanitaires, de l'acquisition de matériel pour la mise en place du télétravail, et pour les dispositifs de soutien mis en œuvre au profit du tissu économique, des particuliers et des associations.

II.1-3) Les dispositifs de soutien mis en place par la MRN

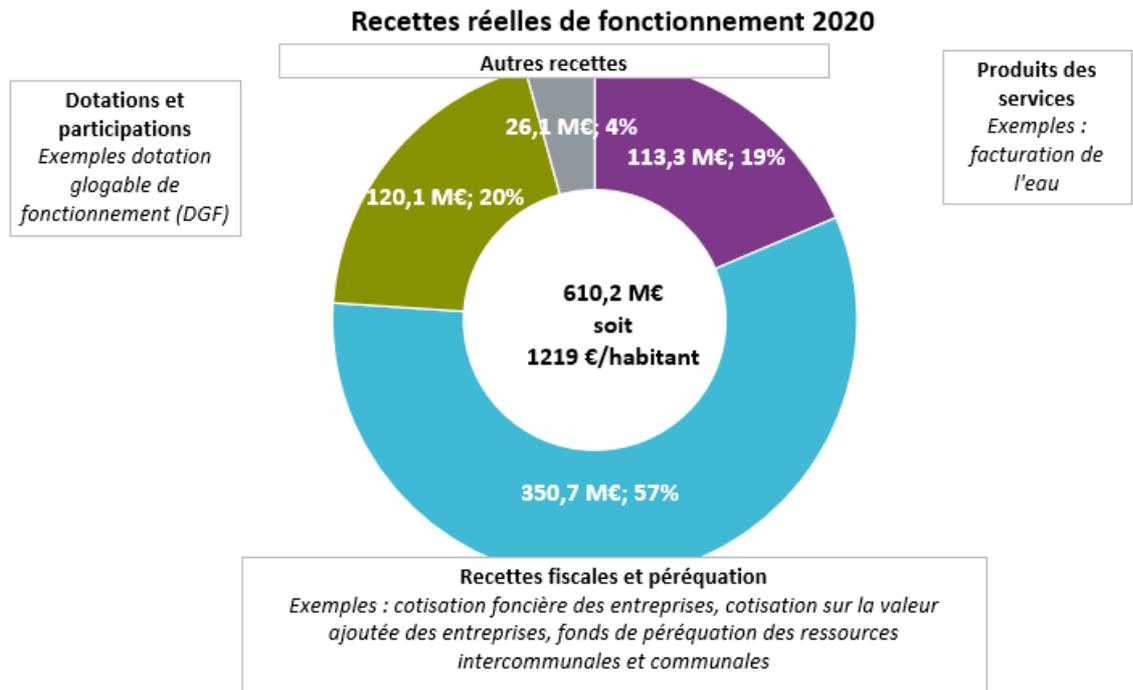
La MRN a choisi de mettre en œuvre divers dispositifs de soutien dans le cadre de cette crise, tout au long de l'année 2020. L'objectif était de protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises. Les dispositifs sont les suivants :

- Accueil pour le dépistage (convention SMAC)
- Achats sanitaires et prestations sanitaires
- Achat de masques (plus de 2 M€)
- Impulsion relance économique (en collaboration avec la Région) : 700 K€
- Aide aux loyers (600 K€)
- Exonération de loyers
- Solidarité alimentaire (100 K€)
- Soutien aux associations (500 K€)
- Plan pauvreté (121 K€)
- Dispositifs kit télétravail (400 K€)
- Fonds d'aide aux jeunes : accès aux stage (100 K€)

II.2) En 2020, la Métropole a perçu 610 M€ de fonctionnement, dont 18% ont été consacrés au financement des investissements

II.2-1) La Métropole a perçu 610 M€ de recettes réelles de fonctionnement

En 2020, tous budgets confondus, la Métropole Rouen Normandie a perçu **610,2 M€ de recettes réelles de fonctionnement, soit 1219 €/habitant**. Ces ressources sont constituées à près de 57% par la fiscalité.



II.2-2) Ces recettes restent inférieures à la moyenne des métropoles

Ces recettes de fonctionnement sont historiquement un peu plus faibles que celles de l'ensemble des métropoles. Pour les deux tiers environ, cet écart provient d'un niveau de recettes fiscales moins important.



Gérer la Cité

Recettes réelles de fonctionne

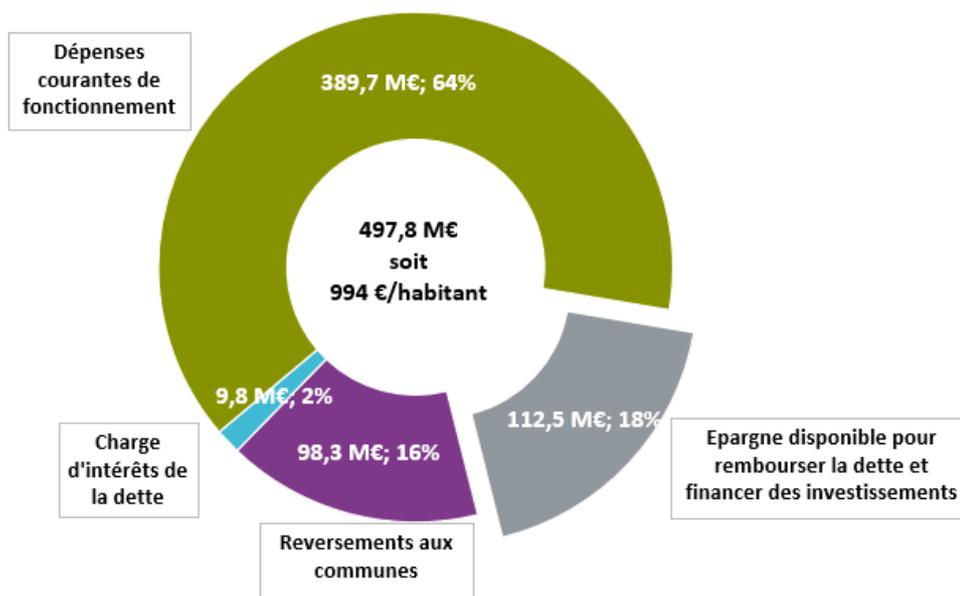


II.2-3) Ces recettes permettent de financer le fonctionnement des politiques publiques et de dégager de l'épargne pour financer les investissements

Ces recettes de fonctionnement ont été utilisées :

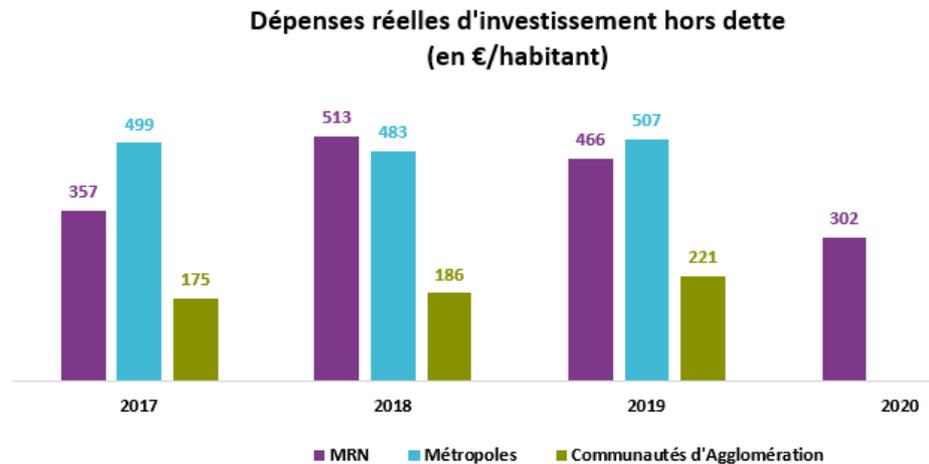
- A hauteur de 98 M€ environ, sous forme de reversements aux communes (attributions de compensation et dotation de solidarité) ;
- Pour environ 10 M€, soit moins de 2% des recettes de fonctionnement, pour le paiement des frais financiers liés à la dette mobilisée pour le financement d'une partie des investissements des exercices antérieurs ;
- Pour près des deux tiers, pour le financement des dépenses courantes de fonctionnement ;
- 112 M€ environ ont ainsi pu être dégagés sous forme d'épargne permettant le remboursement de la dette et le financement des investissements.

Dépenses réelles de fonctionnement 2020

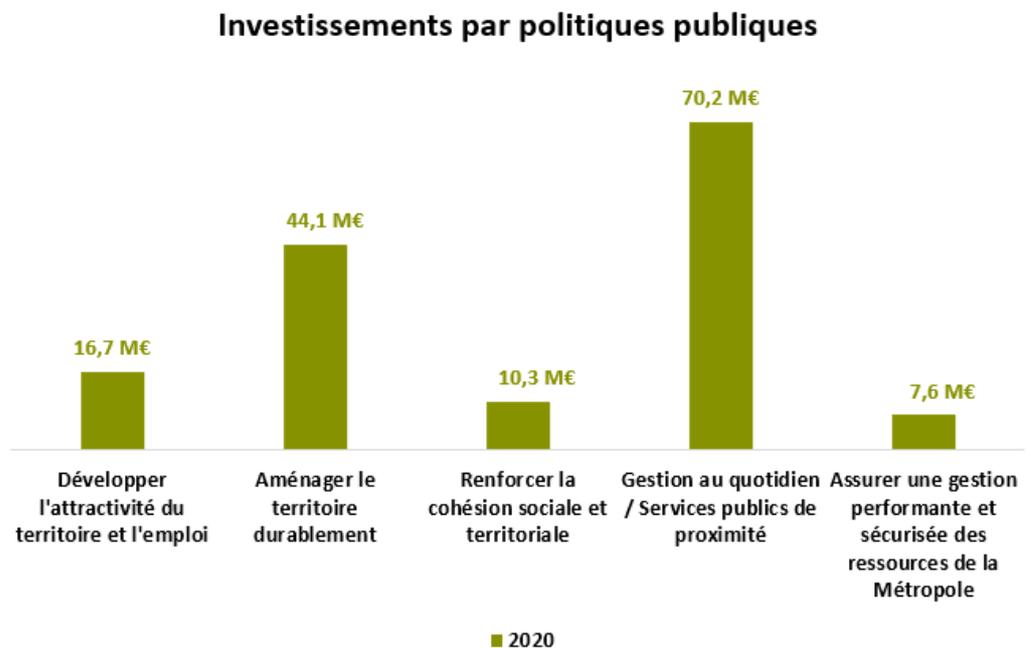


II.2-4) Les dépenses d'investissements sont fortement montées en charge sur les dernières années

En 2020, la MRN a investi **151,1 M€**, dont **130,7 M€ de dépenses d'équipement**. Les investissements de la Métropole sont fortement montés en charge sur la période, pour atteindre un niveau supérieur ou équivalent à celui des autres métropoles en 2018-2019. La baisse constatée en 2020 est liée à la crise sanitaire, et concerne globalement l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements.



L'aménagement durable du territoire et les services publics de proximité restent les deux principaux secteurs en investissement sur l'année 2020 :



II.2-5) Les dispositifs de soutien aux communes

Trois dispositifs de soutien à l'égard des communes sont mis en place par la MRN :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC). La MRN au profit des communes, dont l'objectif est la réduction des inégalités sur le territoire. **En 2020, la MRN a versé 16,5 M€ de DSC à destination des communes.**
- Les fonds de concours, qui ont pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La Métropole a versé 6,2 M€ de fonds de concours aux communes en 2020.
- Les attributions de compensation (AC) ; ces dernières visent à neutraliser les transferts de compétences dans l'ensemble métropolitain. Dans le cadre de la Métropole, une part des AC correspond également à de la solidarité sur le territoire.

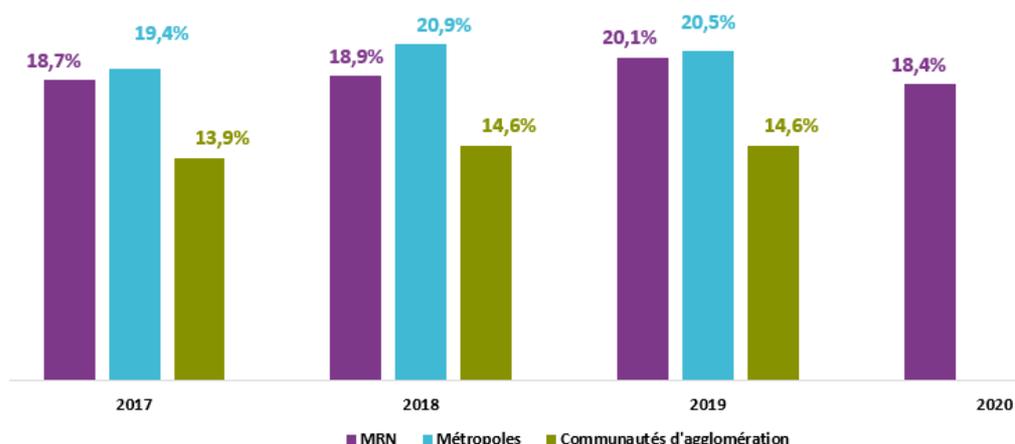
II.3) Une situation budgétaire toujours saine qui permet d'assumer le financement d'investissements ambitieux

En 2020, la MRN dégage une épargne brute de 112,5 M€. En 2019, les recettes et dépenses du budget assainissement n'avaient pas pu être rattachées à l'exercice et sont donc comptabilisées en 2020. Retraitée de ce facteur, l'épargne brute s'établit à 118,1 M€, soit un montant élevé par rapport à la moyenne de la période :

	2017	2018	2019	2020
Epargne brute consolidée	106,7 M€	110,6 M€	120,0 M€	112,5 M€
Epargne brute consolidée retraitée des rattachements			114,4 M€	118,1 M€

La MRN, dans l'ensemble, dispose d'un taux d'épargne brute équivalent à celui des Métropoles, et supérieur à celui des Communautés d'Agglomération.

Taux d'épargne brute consolidée hors cession (2017 - 2020)

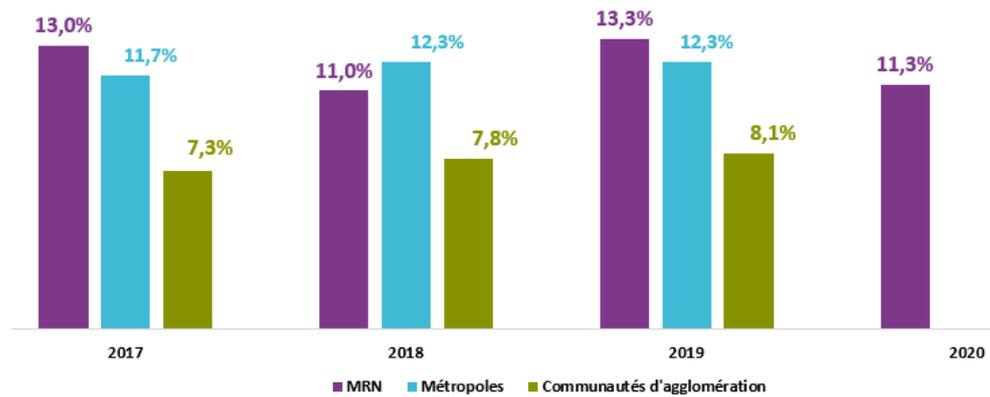


En termes de taux d'épargne nette, la MRN est au-dessus du panel de comparaison, ce qui signifie qu'après remboursement de sa dette, elle peut consacrer une part plus importante de ses recettes au financement des investissements.



Gérer la Cité

Taux d'épargne nette consolidée hors c



Cette préservation de l'autofinancement est fondamentale pour la capacité de la Métropole à investir, dans un contexte incertain sur l'évolution des recettes et avec un programme ambitieux en investissement.

Il convient enfin de noter que le niveau d'épargne (autofinancement) est plus important sur les régions que sur les autres budgets (taux d'épargne brute de 15,6% sur les seuls budgets hors régions, contre 18,4% tous budgets consolidés).



Gérer la Cité

II.4) Fiche de synthèse

	2019	2020	P/ Hab. MRN 2019	P/ Hab. Métropoles 2019
Recettes réelles de fonctionnement	596,1 M€	610,2 M€	1187	1335
Dépenses réelles de fonctionnement	476,1 M€	497,8 M€	994	1061
Epargne brute	120,0 M€	112,5 M€	239	274
Remboursement de dette	40,5 M€	43,8 M€	81	110
Epargne nette	79,5 M€	68,7 M€	158	164
Investissements financés	234,3 M€	151,1 M€	466	507
Encours de dette	474,6 M€	459,2 M€		

III. EVOLUTION DE LA SITUATION DES BUDGETS HORS REGIES (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET TRANSPORT, BUDGET DECHETS MENAGERS, BUDGET ZAE)

III.1) Rappel : le territoire est constitué en Métropole depuis 2015

La Loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 constitue en Métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre formant un ensemble territorial de plus de 400 000 habitants, dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.

La MRN a ainsi pris la suite de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) à compter de 2015. Les métropoles sont les EPCI les plus intégrés en termes de compétences sur le territoire.

A ce titre, la MRN exerce ainsi 32 compétences, et 7 compétences facultatives en lieu et place des communes, regroupées en 6 champs de politiques publiques :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la Ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du cadre de vie.

III.2) Evolution de la section de fonctionnement : une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique

III.2-1) L'évolution des recettes de fonctionnement

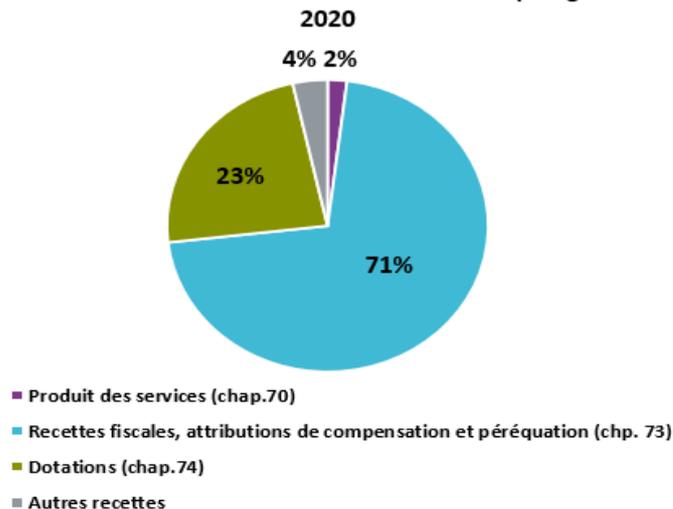
Les recettes des budgets consolidés (hors régie) s'élèvent en 2020 à **492,3 M€**, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1	Evol. moyenne
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	489,7 M€	492,4 M€	488,6 M€	492,3 M€	+ 0,8%	+ 1,1%
Produit des services (chap.70)	16,4 M€	16,8 M€	9,7 M€	9,6 M€	- 1,0%	- 8,7%
Recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation (chp. 73)	344,1 M€	344,8 M€	351,7 M€	350,7 M€	- 0,3%	+ 0,9%
Dotations (chap.74)	115,2 M€	114,0 M€	113,5 M€	114,8 M€	+ 1,1%	+ 1,6%
Autres recettes	14,0 M€	16,7 M€	13,7 M€	17,2 M€	+ 25,6%	+ 11,6%

Cette évolution des recettes, à taux constant, s'explique par une **hausse des produits exceptionnels (augmentation qui demeure occasionnelle, car liée à un contentieux)**, qui compensent la **baisse** de la fiscalité et des produits des services. En effet :

- **Les produits des services diminuent à nouveau en 2020.** Cette diminution peut être notamment expliquée par la crise sanitaire et économique (baisse des redevances à caractère sportif, culturel, baisse des redevances d'occupation du domaine public et de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures)
- **La fiscalité est également en baisse** du fait de la chute du versement mobilité.
- A l'inverse, **les autres recettes augmentent, mais pour un fait exceptionnel.** Cela est lié à la progression des produits exceptionnels sur le budget transport : 4,9 M€ proviennent d'une **indemnité touchée à la suite d'un contentieux** (3,1 M€ ont été provisionnés en dépenses).
- Le chapitre 74 est en hausse, ce qui compense une baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Composition des recettes réelles de fonctionnement (budgets hors régie)



Les recettes fiscales représentent une part importante dans les recettes réelles de fonctionnement, ce qui explique qu'une faible diminution de cette dernière entraîne une stagnation des recettes, malgré la forte hausse des autres recettes.

III.2-2) L'impact de la crise sanitaire et économique sur les recettes de la Métropole sera étalé sur au moins 2020-2022

- **Les pertes de recettes sur le budget transport : un impact dès 2020**
 - Une baisse du versement mobilité de 6M€ en 2020

Le versement mobilité est une contribution due par les territoire, et perçue par le budget Transport. Elle est assise sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de plus de 11 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elle constitue la principale recette de fonctionnement du budget transport (**71%**).

Le montant de cette contribution est de **93,5 M€** (hors compensation Etat) en 2020, soit **27%** des recettes fiscales totales. Les recettes de versement mobilité sont en forte diminution par rapport à 2019 : **-6,82%, soit une perte de 6,82 M€ du fait de la crise.**

Un mécanisme **d'avance remboursable** sur le versement mobilité (loi de finances rectificative n°4) a été mis en place à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité pour 2020. Ces avances sont destinées à couvrir en partie à la fois les pertes de recettes tarifaires et les pertes de versement mobilité. La MRN a ainsi perçu environ 9 M€, imputés en section d'investissement. Il ne s'agit pas d'une compensation : l'avance est remboursée au minimum sur 6 ans, sauf accord du bénéficiaire. La date limite de remboursement est le 1er janvier 2031. La Métropole commencera à rembourser cette avance en 2022.

- **Les pertes de CVAE : un impact en 2022**

S'agissant de la CVAE, aucune perte n'est constatée en 2020 : cela est dû à son mode de recouvrement. En effet, le montant de CVAE perçu par la MRN est assis sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée n-2 et n-1 des entreprises éligibles.

Sur les années ultérieures, la MRN devrait par conséquent subir de fortes pertes de CVAE, sans mécanisme de compensation prévu à ce stade.

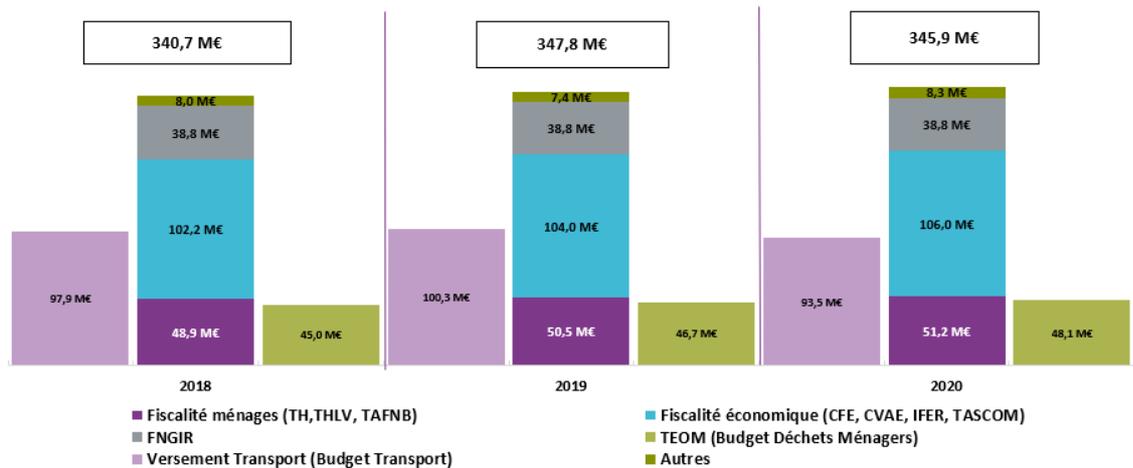
- **Les autres pertes de recettes**

On note également des pertes importantes sur la redevance spéciale ordures ménagères (-676 K€), la taxe de séjour (- 444 K€), et les diverses redevances à caractère sportif et culturel.

III.2-3) **Au global, une légère diminution des recettes fiscales en 2020 (à taux constant) liée à la baisse du versement mobilité**

Hors attribution de compensation et reversements au titre du FPIC, les recettes fiscales de la Métropole affichent **une baisse de 0,5 % en 2020**, et s'élèvent à **345,9 M€**, contre 347,8 M€ en 2019. Cette baisse est essentiellement liée à la **diminution de plus de 6 M€ du versement mobilité, comme vu précédemment.**

Evolution des recettes fiscales de la Métropole Rouen Normandie (période 2018-2020)



III.2-4) L'évolution de la fiscalité professionnelle

La fiscalité économique comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Pour rappel, la Métropole ne peut moduler que les taux de CFE et de TASCOM.

La fiscalité économique s'élève à **106 M€** en 2020, soit une **évolution de 1,91%** par rapport à 2019. Ce dynamisme est porté par la hausse de la CFE (2,5%) - sans modification du taux décidé par la métropole - et de la TasCom (3,4%). En 2020 comme en 2019, la fiscalité économique représente **30%** des recettes fiscales de la Métropole.

En la matière, les principales évolutions pour 2020 consistent en :

- Un **fort dynamisme de la CFE** (+2,51% par rapport à 2019, soit une hausse de **1,4 M€**), s'expliquant par :
 - o Une dynamique physique des bases
 - o Corrélée à une revalorisation (décidée nationalement) des tarifs par secteur en 2020.
- Une **augmentation de la TASCOM** (+3.40%, soit une hausse de 246 K€)
- Une stabilité des IFER (+1,39%)
- Une stabilité de la CVAE (**0,82%**).



III.2-5) L'évolution de la fiscalité ménage

La fiscalité « ménages » correspond aux produits de taxe d'habitation (TH) – y compris sur les logements vacants (THLV) -, de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et enfin de taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). Cette fiscalité est dite modulable, l'EPCI pouvant faire varier ses taux. Elle s'élève à **51,2 M€** en 2020, contre 50,5M€ en 2019. Elle pèse pour 14,8% des recettes fiscales totales de la Métropole, soit une proportion similaire à celle constatée lors de l'exercice 2019.

Le produit de la taxe d'habitation s'établit à **50,1M€**, progressant **de 1,36%** par rapport à 2019. Cette évolution s'explique pour 0,9% par la revalorisation forfaitaire des bases pour 2020 qui est, pour rappel, basée sur l'inflation et appliquée chaque année à l'ensemble des bases (taxe d'habitation, taxe foncière). Outre la revalorisation forfaitaire, une évolution physique des bases de +0,74% contribue à l'accroissement du produit de TH. En matière de taxe d'habitation, il convient de rappeler la poursuite de la montée en puissance de la réforme de la taxe d'habitation en 2019 : cette réforme représente un allègement de cotisation pour une majorité de contribuables, mais n'a pas d'impact sur le produit perçu par la Métropole (l'Etat se substitue aux contribuables concernés).

Les autres recettes de fiscalité « ménages » progressent de 5,98% et s'établissent à 1,1M€, contre 1 M€ en 2019, principalement grâce au dynamisme de la TAFNB (+8%).

III.2-6) Une pression fiscale qui reste mesurée

Si certains EPCI affichent des taux particulièrement faibles, la Métropole Rouen Normandie présente toujours des taux nettement inférieurs à la moyenne (**présentée ci-dessous non pondérée par les bases**).

Elle reste en effet une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de taxe sur le foncier bâti, et est quatrième en matière de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation. Son taux de CFE n'est plus le moins important, mais reste néanmoins parmi les plus faibles.



Gérer la Cité

	TH	Var. n-1	TFB	Var.				
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	-	-	-	2,60%	-	26,03%	-
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	0,00%	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	0,00%	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	5,96%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	1,15%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	13,64%	0,00%	2,93%	0,00%	8,15%	0,00%	29,17%	0,00%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	0,61%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	0,00%	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	1,37%	0,00%	4,98%	0,00%	28,81%	0,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	1,28%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	19,12%	0,00%	8,81%	0,00%	12,51%	0,00%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,36%	0,00%	11,28%	0,00%	25,75%	0,00%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	4,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%
Moyennes 2020 des métropoles	11,02%	-	2,45%	-	7,33%	-	29,76%	-

III.2-7) 2020, dernière année de perception de la taxe d'habitation par la Métropole

La loi de finances 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2023 pour les contribuables.

Pour les collectivités locales, 2021 est une année pivot à compter de laquelle elles ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est conservée par les collectivités). La TH, et les compensations qui y sont associées, sont désormais perçue par l'Etat.

Ainsi, 2020 est la dernière année de perception de la TH sur les résidences principales pour la Métropole.

Le produit perdu est compensé aux EPCI par le transfert, à due concurrence, d'une fraction de TVA. A travers ce mécanisme de compensation « à l'euro près », la Métropole de Rouen perd une part importante de son levier fiscal.

Calendrier de la réforme

<i>Poursuite des dégrèvements</i>	<i>Substitution de la TFB à la TH pour les communes</i>	<i>Montée en charge des exonérations</i>	<i>Suppression de la TH résidences principales</i>
2020	2021	2022	2023
100 % de dégrèvement pour 80 % des Français	Exonération totale pour les « 80 % », partielle pour les « 20 % »	<ul style="list-style-type: none"> Exonération pour les « 20 % » : 65 % Dernière année de paiement de la TH 	Suppression de la TH résidences principales pour tous les français
Pas de prise en charge par l'Etat des augmentations de taux 2018/2019	Transfert de la TFB aux communes, coefficient correcteur, Perception de la TH par l'Etat		
<i>Dernière année de perception de la TH sur les résidences principales par la commune</i>	<i>Nouvelles recettes de TFB et abondement de l'Etat</i>	<i>Impact du nouveau panier de ressources sur les indicateurs de richesse – lissage sur 6 ans</i>	

III.2-8) L'évolution des autres recettes fiscales

- Le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) est perçu au budget principal. Il s'agit d'un dispositif instauré en 2011, visant à neutraliser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette recette dont le montant est figé à **38,8 M€** depuis 2013 contribue en 2020 à **11,22% de la fiscalité** de la Métropole ;
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue au sein du budget Déchets Ménagers, s'élève à **48,1 M€** en 2020. Elle représente **13,90 %** des recettes fiscales de la Métropole ;
 Cette recette, en augmentation depuis l'année 2013, progresse encore sur l'exercice 2020 (+2,85%). Cette évolution s'explique par le dynamisme des bases de TEOM et la poursuite de l'harmonisation des taux sur une partie du territoire pour atteindre 8,06%.
 La hausse de recette perçue dans le cadre de l'harmonisation fait l'objet d'un reversement via une « Dotation TEOM » dans le cadre de la DSC, à l'attention des communes concernées.

III.2-9) Une augmentation du FPIC net (+0,5M€, 9,9%)

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses

communes membres. L'enveloppe nationale dédiée à charge depuis 2012, pour atteindre 1 Md€ en 2016 (enveloppe figée depuis cet exercice).

Sont éligibles au reversement 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique. La Métropole Rouen Normandie reste proche en 2020 du seuil d'éligibilité : elle est ainsi **au rang 678 des ensembles intercommunaux, sur 745 éligibles** (en 2019, rang 720 sur 748 éligibles).

Métropole Rouen Normandie	2017	2018	2019	2020
Potentiel financier agrégé (20%)	584	591	595	605
Seuil de contribution	556	558	566	578
Revenu/hab (60%)	13 343 €	13 522 €	13 689 €	15 217 €
Revenu moyen/hab	14 438 €	14 501 €	14 707 €	13 826 €
Effort fiscal agrégé (20%)	1,21	1,23	1,23	1,24
Effort fiscal moyen	1,11	1,13	1,13	1,14
Indice synthétique pour le reversement	1,08	1,08	1,08	1,09
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,07	1,07	1,07	1,07
Eligible?	oui	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	12 188 026 €	12 113 762 €	12 098 982 €	12 705 637 €
Cif	40,6%	40,3%	40,4%	40,3%
Reversement revenant à la MRN	4 948 577 €	4 886 289 €	4 890 085 €	5 124 574 €
Prélèvement bloc intercommunal	1 321 051 €	1 660 390 €	1 234 489 €	845 923 €
Prélèvement pour la MRN	762 351 €	969 963 €	722 061 €	493 765 €
FPIC net pour la MRN	4 186 226 €	3 916 326 €	4 168 024 €	4 630 809 €

Plusieurs modalités de répartition du reversement et du prélèvement sont autorisées par la loi : un mécanisme de droit commun, une répartition dérogatoire adoptée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, une répartition libre adoptée à l'unanimité du conseil communautaire, ou par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseil municipaux. Pour la Métropole Rouen Normandie, le mécanisme de droit commun s'applique. Ainsi :

- La quote-part de la métropole est déterminée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- La répartition entre les communes se fait en fonction du potentiel financier par habitant et de la population

En 2020 le montant perçu par la MRN augmente (+0,46 M€, soit une augmentation de 11,1%), sous deux effets :

- Augmentation du reversement à la MRN (+0,6M€)
- Dans le même temps, son prélèvement a au contraire chuté de 32% (-0,28M€).



Gérer la Cité

III.2-10) Les dotations et participations

En 2020, les dotations et participations reçues par la Métropole connaissent une légère hausse (1,3 M€), et représentent plus 23,3% des recettes réelles de fonctionnement, contre 23,2% en 2019.

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Dotations d'intercommunalité (budget principal)	16,8 M€	16,80 M€	16,82 M€	16,77 M€	- 0,3%
Dotations de compensation (budget principal)	48,8 M€	47,76 M€	46,66 M€	45,81 M€	- 1,8%
DCRTP et DUCSTP (budget principal)	20,5 M€	20,4 M€	20,3 M€	20,2 M€	- 0,4%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal)	4,3 M€	4,6 M€	4,9 M€	5,2 M€	+ 5,8%
Autres participations	24,7 M€	24,5 M€	24,9 M€	26,9 M€	+ 8,0%
Total Dotations et participations	115,2 M€	114,0 M€	113,5 M€	114,8 M€	+ 1,1%

- **La dotation globale de fonctionnement continue à diminuer**

Pour les Métropoles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est constituée de deux parts :

- La dotation de compensation : elle correspond à la compensation de la suppression de l'ancienne « part salaire » de la taxe professionnelle au début des années 2000 ;
- La dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation poursuit sa diminution, passant à 45,8M€ en 2020 – soit une baisse de 1.8% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, cette dotation baisse depuis de nombreuses années afin de financer l'évolution des autres dotations au niveau national : sa minoration est arbitrée par le Comité des Finances Locales, généralement en février.

Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité n'est plus touchée par la contribution au redressement des finances publiques (baisse des dotations de l'Etat). La dotation d'intercommunalité est désormais stable par habitant pour la métropole.

Elle accuse toutefois une baisse de 0,3% en 2020, du fait notamment d'une baisse de la population DGF (-1 579 hab.).

- **Une hausse des compensations et des autres participations**

Les compensations et les autres participations augmentent respectivement de 5,8% et 8%, ce qui permet de compenser la baisse de la DGF.



Gérer la Cité

III.2-11) Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +1.2% par an pour les collectivités locales. Seules les plus grandes collectivités sont contraintes sur cet objectif par un contrat passé avec l'État, les autres pouvant être volontaires. Les dépenses de fonctionnement de la Métropole de Rouen dépassant les 60M€, elle fait partie des collectivités ayant signé un contrat avec l'Etat encadrant l'évolution de ses dépenses.

En raison de la crise économique et sanitaire, cette règle d'évolution des dépenses a été suspendue pour l'année 2020. Il est à noter que la Métropole a, jusqu'à présent, toujours respecté son objectif d'encadrement des dépenses sur le budget principal.

a. Des dépenses de fonctionnement en hausse du fait, en partie, de la crise sanitaire

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1	Evol.moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	406,4 M€	411,0 M€	408,9 M€	415,6 M€	+ 1,6%	+ 1,8%
Charges à caractère général	96,0 M€	95,9 M€	96,0 M€	96,3 M€	+ 0,3%	+ 2,0%
Charges de personnel	71,3 M€	74,4 M€	68,3 M€	69,2 M€	+ 1,4%	+ 3,7%
Autres charges de gestion courante	128,0 M€	130,9 M€	135,3 M€	137,9 M€	+ 2,0%	+ 2,0%
Charges financières	9,8 M€	9,4 M€	9,2 M€	9,0 M€	- 2,1%	- 2,0%
Atténuation de produits	99,9 M€	100,4 M€	99,8 M€	99,9 M€	+ 0,1%	+ 0,4%
Autres charges	1,5 M€	0,0 M€	0,5 M€	3,3 M€	+ 612,8%	+ 2,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors régies) atteignent 415,6 M€ en 2020, traduisant une hausse des dépenses par rapport à 2019 : **celles-ci progressent de 1.6%, pour une augmentation de 6.6 M€.**

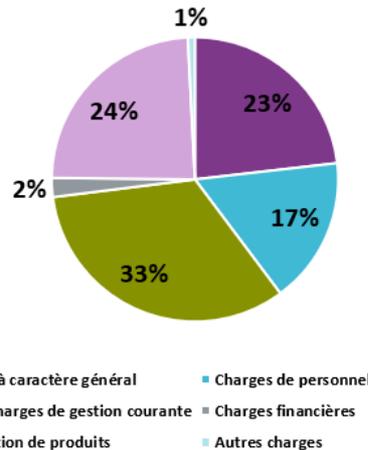
Cette augmentation peut être expliquée en grande partie par les dépenses inhérentes à la gestion de la crise économique qui s'est déroulée lors de l'année 2020. Ce sont les autres charges de gestion courante qui augmentent le plus sur les gros postes de dépenses : +2%.

Par ailleurs, les autres charges augmentent fortement (+612,8%) : les dotations aux provisions du budget transport, qui étaient nulles jusqu'à présent, s'élèvent en 2020 à 3,2 M€. **Il s'agit d'une provision exceptionnelle à la suite d'un contentieux.**

Les charges de personnel ont une évolution à nouveau à la hausse (+1,4%), après une baisse en 2019.

Les charges financières, quant à elles, diminuent de 2,1%.

Composition des dépenses réelles de fonction (hors régies) 2020



b. Charges à caractère général (96,3 M€, +0.3%) : une hausse concentrée sur le budget principal

	2017	2018	2019	2020	Evol 19-20
Charges à caractère général	96,0 M€	95,9 M€	96,0 M€	96,3 M€	0,3%
Budget principal	41,8 M€	41,4 M€	41,7 M€	43,1 M€	3,4%
Transport	11,8 M€	12,2 M€	12,6 M€	12,1 M€	-3,6%
Déchets ménagers	42,3 M€	42,2 M€	41,7 M€	41,0 M€	-1,7%

Le poids des charges à caractère général reste stable, représentant **23,17%** des dépenses contre 23.5% en 2019. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

La crise sanitaire explique en partie les évolutions sur ce poste entre 2019 et 2020 :

- Une augmentation des charges sur le budget principal (mise en place de mesures liées à la crise)
- Une diminution sur le budget transport.
- Une diminution sur le budget déchets ménagers

c. Les frais de personnel

	2017	2018	2019	2020	Evol 19-20
Chap 012	71,3 M€	74,4 M€	68,3 M€	69,2 M€	1,4%
Budget principal	56,8 M€	59,6 M€	53,1 M€	54,1 M€	1,9%
Transport	2,3 M€	2,8 M€	2,8 M€	2,7 M€	-3,4%
Déchets ménagers	12,2 M€	12,0 M€	12,3 M€	12,3 M€	0,2%

*Sur la baisse des frais de personnel entre 2018 et 2019 : les charges de personnel des budgets Eau et Assainissement, à compter de 2019, sont directement imputés sur leurs budgets propres.

Les frais de personnel représentent **16,65%** des dépenses de fonctionnement. Ils ont progressé de 1,4% en 2020.

La répartition de la masse salariale entre les différents budgets reste stable en 2020 : le budget principal concentre toujours l'essentiel de la masse salariale.

d. La progression des charges courantes

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Service d'incendie	15 697 466	16 078 371	15 966 606	16 106 253	+ 0,9%
Subventions (budget principal)	19 214 488	25 760 740	26 836 608	28 425 139	+ 5,9%
Subventions (budget Transport)	85 676 706	85 435 820	88 443 343	87 569 038	- 1,0%
Autres	7 448 784	3 669 781	4 026 230	5 828 370	+ 44,8%
Total autres charges de gestion courante	128 037 444	130 944 712	135 272 787	137 928 801	+ 2,0%

Ce poste de dépenses est constitué de trois charges principales :

- Le contingent versé au Service Départemental d'incendie et de Secours (16,1 M€, en légère hausse après une baisse en 2019).
- Les subventions versées par le budget principal à ses partenaires publics, privés ou associatifs. **Ce poste est en hausse en 2020**, après une période de stabilité, du fait de **la crise sanitaire** (mesures prises par la MRN).
- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires (la contribution forfaitaire d'exploitation (SOMETRAR), et la subvention TAE pour un montant de 87,6 M€, soit -1%) dans le cadre de la gestion des transports publics.

e. Une nouvelle progression de la dotation de solidarité communautaire

	2019	2020	Var. n-1
Attribution de compensation	81 952 813	81 758 433	- 0,2%
Dotations de solidarité communautaire	16 131 007	16 540 289	+ 2,5%
Autres	1 671 555	1 572 556	- 5,9%
Total atténuation de produits	99 755 375	99 871 278	+ 0,1%

L'attribution de compensation correspond à un transfert financier entre un EPCI et ses communes membres afin de compenser des transferts de charges. Cette dépense diminue légèrement en 2020, du fait **d'ajustements de transferts antérieurs**.

Les critères de répartition de la DSC répondent à cinq parts :



- Part n°1 : solidarité et redistribution entre les communes, tels que le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre logements sociaux et de bénéficiaires d'allocations logement,
- Part n°2 : facilitation de la convergence vers un taux unique de TEOM avec la mise en place d'enveloppes destinées à dédommager les communes impactées par le lissage du taux.
- Part n°3 : soutien aux petites communes. Cette enveloppe auparavant versée sous forme de subventions a été basculée pour la première fois en 2015 au sein de la DSC. Le versement est constitué d'une part forfaitaire et d'une autre part au prorata de la population.
- Part n°4 : Soutien aux écoles de musique
- Part n°5 : Aide aux équipements nautiques majeurs.

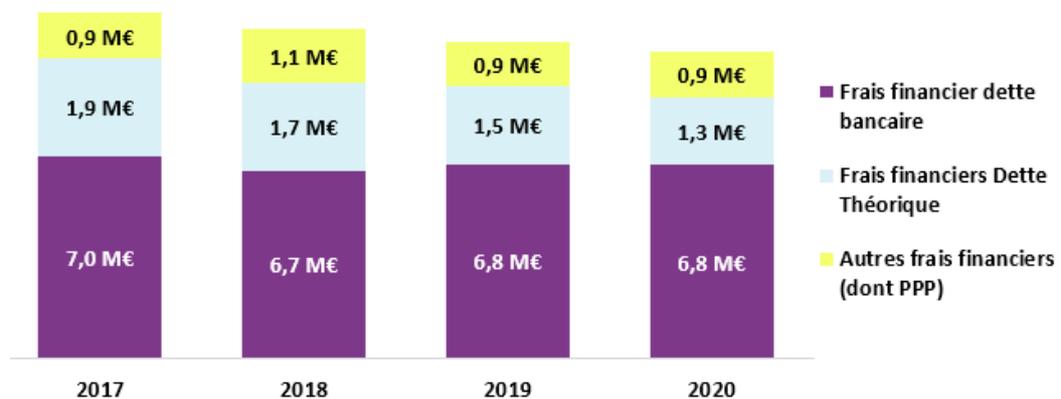
La DSC progresse de 409 K€, sous l'effet de la poursuite de la montée en charge de la part n°2 (TEOM) dans le cadre de la poursuite de la convergence des taux, qui arrive à terme en 2020.

f. Les frais financiers sont en baisse (-2,06%) du fait d'une diminution des frais liés à la dette théorique relative aux transferts de compétence

Les frais financiers de la Métropole Rouen Normandie sont la résultante de trois catégories de dette :

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts moyen-long terme et court terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par les communes préalablement aux transferts de compétences. Cette dette vise à compenser la charge des emprunts que les communes ont elles-mêmes souscrits lorsqu'elles exerçaient ces compétences,
- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

Evolution et composition des frais financiers (période 2017-2020, en M€)



III.2-12) Un autofinancement en baisse, mais toujours satisfaisant

	2017	2018	2019	2020
Epargne brute consolidée	83,26 M€	81,33 M€	79,62 M€	76,77 M€

L'épargne brute consolidée des budgets hors régies diminue constamment sur la période et s'établit à 76,77 M€ en 2020. La part de l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement hors cessions diminue : elle atteint **15,6%** en 2020, contre **16,3%** en 2019.

La baisse de l'épargne s'explique par une évolution plus importante des dépenses réelles entre 2017 et 2020 (2,25%) que des recettes (0,54%), malgré une politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont évolué moins vite pour plusieurs raisons :

- **La fin de la contribution au redressement des finances publiques** (baisse de la dotation d'intercommunalité jusqu'en 2018) : - 67K€ de baisse totale de la dotation sur la période.
- **Mais surtout, une baisse de la dotation de compensation** : - 3M€ sur la période.
- Par ailleurs, entre 2019 et 2020, cette baisse peut également s'expliquer par la combinaison d'une perte de recettes et d'une hausse des dépenses liées à la **crise sanitaire**.
-

III.3) Des investissements importants dont le financement ne remet pas en cause les capacités de la Métropole à moyen terme

III.3-1) Une baisse des volumes d'investissement liée à la crise sanitaire en 2020

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Dépenses d'équipement	115,9 M€	180,0 M€	173,9 M€	106,2 M€	- 38,9%
Subvention d'équipement	13,1 M€	20,9 M€	18,9 M€	17,5 M€	- 7,5%
Prêts (27)	4,4 M€	1,6 M€	6,2 M€	2,2 M€	- 64,6%
Autres	2,3 M€	2,4 M€	2,6 M€	0,7 M€	- 75,0%
Dépenses d'investissement hors dette	135,7 M€	205,0 M€	201,7 M€	126,6 M€	- 37,2%

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **126.6M€** en 2020, ce qui représente une baisse de 37,2%. Elles sont en dessous de la moyenne de la période (167,2M€). **Les dépenses d'équipement sont en diminution de 68 M€**, compte tenu de la crise sanitaire et du rythme d'avancement des projets.

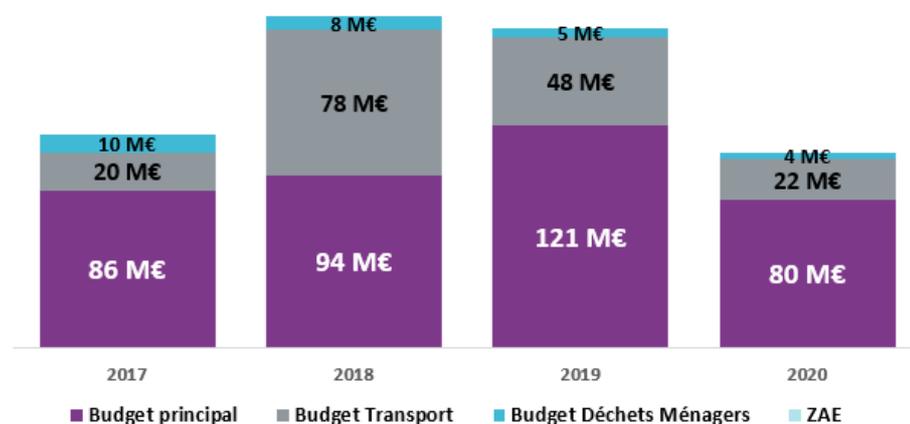
Cette baisse est directement liée à la crise sanitaire du BTP en 2020. Depuis 2016, la MRN était fortement montée en charge sur les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, le cycle électoral (élections en 2020) entraîne classiquement, et pour toutes les collectivités, un décalage des programmes issus des projets d'investissement, qui sont repris en 2021.

Les dépenses d'investissement diminuent sur l'ensemble des budgets :

- -34% sur le budget principal
- -54% sur le budget transport
- -24% sur le budget déchets ménagers

**Structure des dépenses d'équipement
(période 2017-2020)**



III.3-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2020

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

Au budget principal :

- Travaux Crématorium : 871 K€
- Réhabilitation Aître Saint Maclou et espaces affectés : 3,7 M€
- Travaux Patinoire de l'Île Lacroix : 2 M€
- Travaux Agglo Vélo (Duclair, Elbeuf, Orival, Jumièges...) : 1,6 M€
- Travaux et sécurité ouvrages d'art : 4 M€
- Travaux Parc des Bruyères : 6,9 M€
- Travaux cœur de Métropole : 5,4 M€
- Acquisitions foncières : 4.01 M€
- Travaux de voirie et espaces publics : 26.23 M€
- FSIC : 4 M€
- FAGIP : 1,6 M€



Gérer la Cité

Au budget transport :

- Travaux T4 + ligne F1 (fin du chantier initial) : 2,7 M€
- Travaux dépôt bus TAE : 1,6 M€
- Aménagement nord ligne F1 : 1 M€
- Acquisition de bus (dont 3 électriques) : 9,5 M€
- Matériel et équipements de transport gros entretien et renouvellement : 1,9 M€
- Travaux divers gros entretien et renouvellement : 1,1 M€

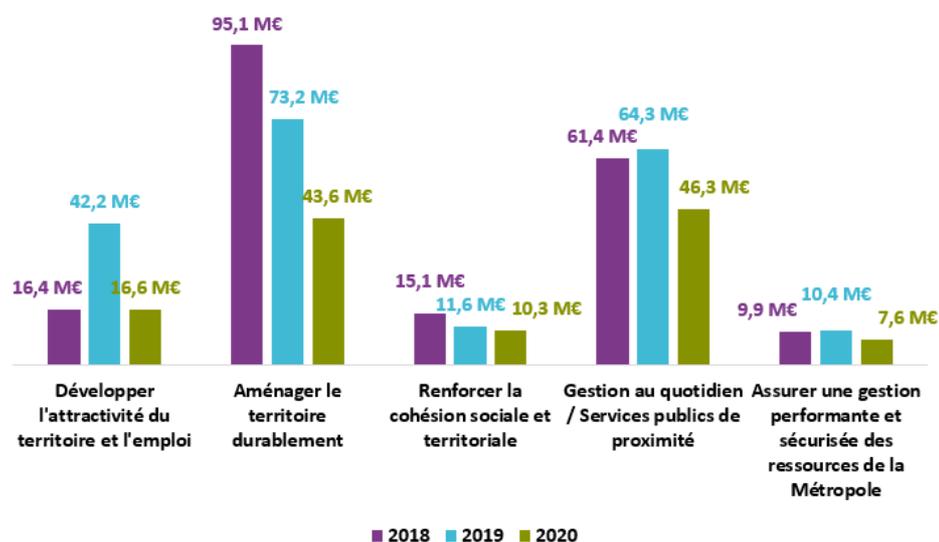
Au budget déchets ménagers

- Acquisition de matériel de pré-collecte : 1 M€
- Acquisition de matériel de transport : 1,3 M€

Entre 2018 et 2020, la Métropole a investi les montants suivants par politiques publiques :

	2018	2019	2020	Total
Développer l'attractivité du territoire et l'emploi	16,4 M€	42,2 M€	16,6 M€	75,2 M€
Aménager le territoire durablement	95,1 M€	73,2 M€	43,6 M€	212,0 M€
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	15,1 M€	11,6 M€	10,3 M€	37,1 M€
Gestion au quotidien / Services publics de proximité	61,4 M€	64,3 M€	46,3 M€	172,0 M€
Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole	9,9 M€	10,4 M€	7,6 M€	27,9 M€
Total	198,0 M€	201,7 M€	124,4 M€	524,1 M€

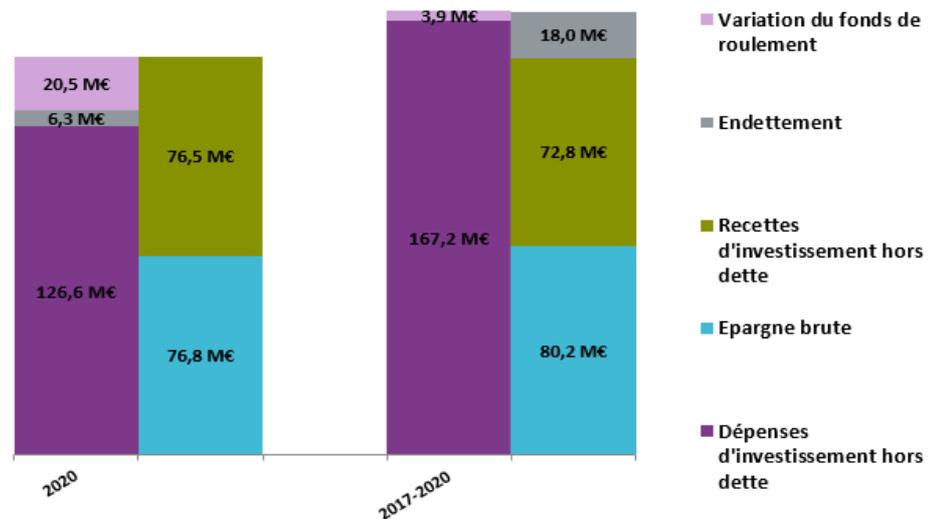
Investissements par politiques publiques





Gérer la Cité

III.3-1) Le financement des investissements et l'endettement



L'épargne brute, en baisse, a financé 61% des dépenses d'investissement, contre 39% en 2019. Cet écart de pourcentage s'explique par une forte diminution des dépenses d'investissement entre les deux années.

Les autres recettes d'investissement, composées des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement représentent 76.5M€, soit une **diminution de 23M€**. Elles représentent ainsi 60% du financement des investissements, contre 49% en 2019.

Cette baisse peut s'expliquer :

- Au chapitre 13 (subventions), par une baisse de 3 M€ (budget principal), qui correspond au versement de solde de différentes subventions et une baisse de 7.2 M€ (budget transport) qui correspond au solde de la subvention T4
- Au chapitre 10 (dotations), par une baisse de 3,2 M€ (budget principal) qui correspond à une diminution du FCTVA, et une baisse de 5 M€ (budget transport) qui correspond à une diminution de la récupération de la TVA par le transfert du droit à déduction.
- Les cessions diminuent, par rapport à 2019, de 1,3 M€ sur le budget principal, et 1,1 M€ sur le budget ZAE.
- Au chapitre 45 (opérations pour le compte de tiers), par une baisse de 1 M€ qui correspond à une diminution des opérations place de l'Hôtel de Ville à Saint Etienne du Rouvray.

Par ailleurs, la MRN s'est désendettée en 2020 (l'endettement est à -5% du financement des investissements, soit -6,3M€).

III.3-2) Le résultat et les engagements en investissement



Gérer la Cité

Le fonds de roulement correspond aux recettes budgétaires consommées par des dépenses budgétaires en fin d'exercice, et qui restent donc disponibles pour les années suivantes. Ce fonds de roulement provient des années antérieures et de l'exercice 2020. Pour les budgets hors régies, il s'établit à 58,4 M€, soit une augmentation de 20,5 M€ par rapport à 2019.

Les engagements restant en investissement à fin 2020 (reports qui seront mandatés en 2021) sont les suivants :

- 90,7 M€ en dépenses
- 44 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 46,7 M€.

Le fonds de roulement est ainsi correctement calibré pour faire face aux engagements déjà pris.



IV. LES BUDGETS DES REGIES

La gestion en régie est une gestion directe d'un service public par la collectivité, avec un budget annexé au budget de la collectivité. La régie dispose de la personnalité financière, mais pas la personnalité juridique.

La consolidation des régies concerne quatre budgets :

- Le budget Assainissement
- Le budget Eau
- Le budget Réseau chaleur (RC)
- Le budget Seine Création

IV.1) Evolution de la section de fonctionnement

IV.1-1) Une hausse des recettes réelles de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	94,6 M€	105,5 M€	114,6 M€	124,8 M€	+ 8,9%
Produit des services (chap.70)	89,2 M€	94,5 M€	104,8 M€	109,7 M€	+ 4,7%
Dotations (chap.74)	1,0 M€	3,8 M€	1,6 M€	6,2 M€	+ 293,2%
Autres produits (Chap. 75)	3,2 M€	5,2 M€	6,7 M€	7,0 M€	+ 4,3%
Produits exceptionnels hors cession (chap.77)	0,2 M€	0,7 M€	0,6 M€	0,7 M€	+ 15,9%
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,0 M€	1,2 M€	0,9 M€	1,0 M€	+ 17,4%
Atténuation de charges (chap. 013)	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	+ 59,6%

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 124,8 M€, soit une augmentation de 8,9% par rapport à 2019 (+10,2 M€). En volume, cette augmentation est liée à la hausse des produits des services (+5M€), et des dotations (+4,6 M€).

a. Une dynamique des produits des services portée par les budgets eau et assainissement

	2017	2018	2019	2020	Evol 19/20	Evol 19/20
Assainissement	33,83 M€	33,44 M€	40,54 M€	41,55 M€	1 006 740	+ 2,5%
Eau	55,36 M€	61,08 M€	64,19 M€	68,16 M€	3 968 767	+ 6,2%
Réseaux Chaleur	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0	-
Rouen Normandie Création	0,02 M€	0,01 M€	0,03 M€	0,01 M€	-14 278	-54,9%
Total 70	89,20 M€	94,53 M€	104,76 M€	109,72 M€	4,96 M€	+ 4,7%



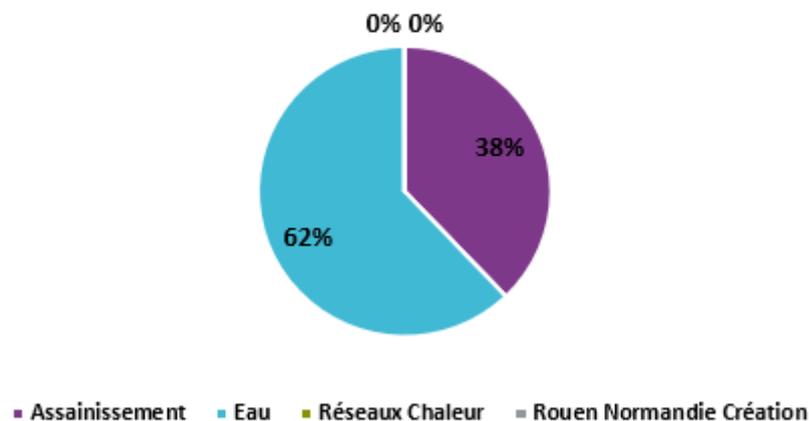
Gérer la Cité

On note un dynamisme des budgets eau et assainissement ou la baisse des autres budgets. Ainsi :

- Les recettes du budget eau progressent de 4M€, en lien notamment avec les volumes de vente d'eau facturés aux abonnés (+1,5M€).
- Le budget assainissement augmente de 1 M€ (+2,5%), du fait en partie d'une augmentation de la redevance d'assainissement collectif (usagers).

Ces deux budgets représentent, à eux deux, presque l'intégralité des produits des services.

Poids de chaque budget dans les produits des services



b. Une hausse des dotations en 2020

Le budget assainissement a changé de statut juridique au 1^{er} janvier 2020 : il n'est plus un budget annexe de la régie de l'eau. En 2019, cela s'est traduit par une situation exceptionnelle, avec une absence de rattachement à l'exercice 2019 de certains produits. **Les rattachements de l'année 2019 sont de 121 K€.**

On note par ailleurs une hausse des dotations et participations : +4,6 M€. **Cette hausse, exceptionnelle, s'explique par l'encaissement, en 2020, de la prime d'épuration des années 2018 et 2019.**



IV.1-2) Une forte hausse des dépenses de fonctionnement liée à une augmentation significative des charges à caractère général due à des rattachements (5,7 M€)

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	71,2 M€	76,2 M€	74,2 M€	89,1 M€	+ 20,0%
Charges à caractère général	42,7 M€	47,5 M€	47,2 M€	60,8 M€	+ 28,9%
Charges de personnel	17,2 M€	17,9 M€	18,3 M€	18,3 M€	- 0,2%
Autres charges de gestion courante	3,0 M€	3,1 M€	2,8 M€	3,2 M€	+ 14,3%
Charges financières	0,3 M€	0,6 M€	0,8 M€	0,8 M€	- 2,0%
Atténuation de produits	0,7 M€	1,5 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
Autres charges	7,1 M€	5,6 M€	5,1 M€	6,0 M€	+ 16,9%

On note des disparités dans les dépenses réelles de fonctionnement :

- Une hausse de 28,9% des charges à caractère général, soit +13,6 M€
- Une hausse des autres charges de gestion courante (+14,3%)
- Une baisse des charges de personnel.

a. Une hausse des charges à caractère général par des rattachements liés à l'exercice 2019

	2017	2018	2019	2020	Poids budgets 2020	Evol 19-20
Charges à caractère général	42,7 M€	47,5 M€	47,2 M€	60,8 M€	100,0%	28,9%
Assainissement	14,6 M€	15,4 M€	10,5 M€	23,2 M€	38,1%	120,2%
Eau	27,6 M€	30,8 M€	33,3 M€	34,4 M€	56,6%	3,5%
Rouen Normandie	0,4 M€	0,4 M€	1,3 M€	1,2 M€	2,0%	-6,6%
Création						
Réseau de chaleur	0,0 M€	0,9 M€	2,1 M€	2,0 M€	3,2%	-5,2%

C'est au budget assainissement que les charges à caractère général augmentent de manière significative : 120,2%, soit +12,6 M€.

Cette hausse s'explique, à l'instar des recettes, par des rattachements de dépenses issues de l'année 2019. En effet, on note une diminution de presque 5 M€ entre 2018 et 2019, mécaniquement reportée en hausse en 2020.



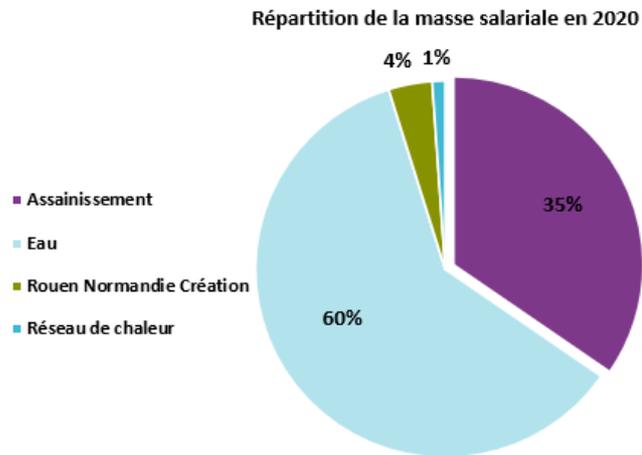
Les charges de 2019 rattachées sur l'année 2020 sont à hauteur de 5,7 M€

Sur le budget Eau, l'augmentation reste également élevée : +3,5%, soit 1M€ de hausse.

b. Les charges de personnel

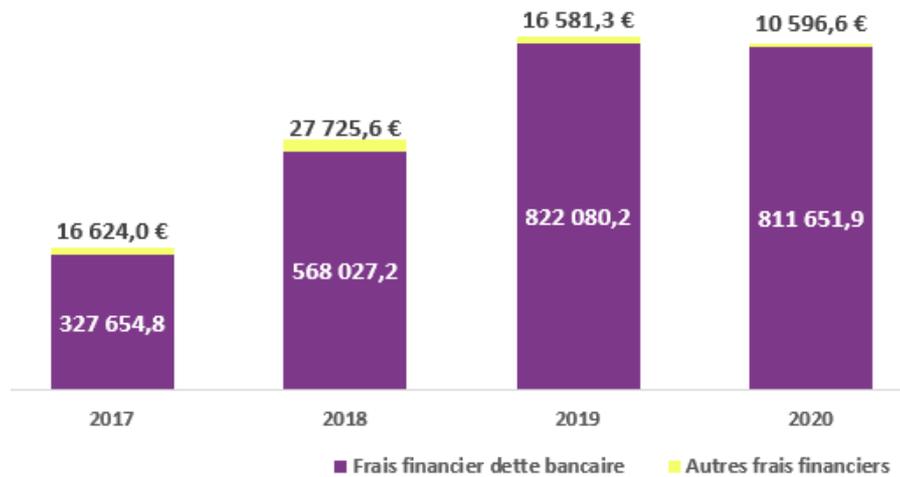
	2017	2018	2019	2020	Poids budgets 2020	Evol 19-20
Chap 012	17,2 M€	17,9 M€	18,3 M€	18,3 M€	100,0%	-0,2%
Assainissement	6,2 M€	6,5 M€	6,4 M€	6,3 M€	34,6%	-1,5%
Eau	10,4 M€	10,7 M€	11,1 M€	11,1 M€	60,6%	-0,1%
Rouen Normandie Création	0,6 M€	0,7 M€	0,6 M€	0,7 M€	3,7%	9,3%
Réseau de chaleur		0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,1%	7,2%

Les charges de personnel sont en baisse de 0,2%. La hausse sur les budgets Seine Création et Réseau de chaleur est compensée par la baisse des charges de personnel sur les budgets eau et assainissement, dont le poids est bien plus important.



c. Les charges financières

Evolution et composition des frais financiers
(période 2017-2020, en K€)



Les frais financiers s'élèvent à 822 K€, en légère diminution par rapport à 2019.

IV.1-3) Une épargne en hausse permettant le financement des investissements

	2017	2018	2019	2020
Epargne brute consolidée	23,47 M€	29,31 M€	40,38 M€	35,70 M€
Epargne brute retraitée des rattachements assainissement			34,78 M€	41,30 M€

Les régies ont un enjeu de financement particulier : les redevances des usagers doivent permettre le fonctionnement du service, ainsi que le renouvellement des réseaux (dépenses d'équipement). L'épargne est un indicateur de la capacité à répondre à cet enjeu, de manière indépendante par rapport au budget principal.

Après une augmentation en 2019, l'épargne diminue en 2020 (du fait des rattachements des dépenses du budget assainissement de 2019 à 2020) et s'élève ainsi à 35,70 M€.

IV.2) Evolution de la section d'investissement

IV.2-1) Des dépenses d'investissement en baisse du fait de la crise sanitaire

	2017	2018	2019	2020	Var. n-1
Dépenses d'équipement	43,6 M€	52,4 M€	32,6 M€	24,5 M€	- 24,8%
Subvention d'équipement	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
Prêts (27)	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
Autres	0,2 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	+ 7,2%
Dépenses d'investissement hors dette	43,7 M€	52,5 M€	32,6 M€	24,5 M€	- 24,7%

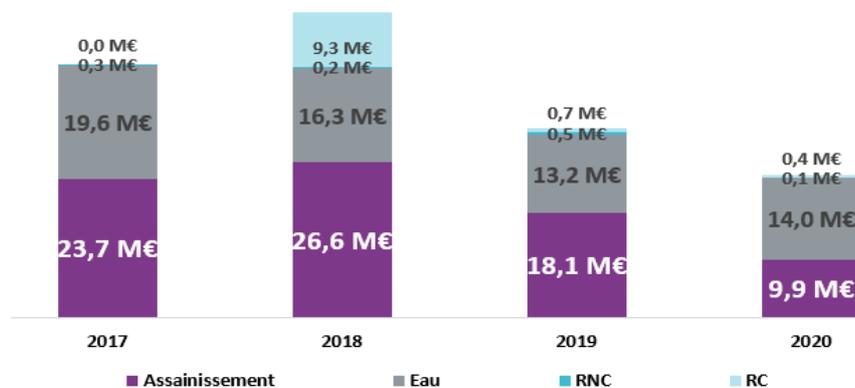
Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **24.5M€** en 2020, ce qui représente une baisse de 24,8%. C'est le montant le plus bas sur la période.

Cette évolution s'explique par une baisse certaine des dépenses d'équipement :

- 8 M€, soit une diminution de 45% sur le budget assainissement. Cette baisse concerne la fin de plusieurs gros chantiers : extension de la STEP EMERAUDE, doublement de l'émissaire Emeraude, et travaux T4 du boulevard des Belges
- + 730 K€ sur le budget eau
- 378 K€ sur le budget Seine création
- 310 K€ au budget réseaux de chaleur

Cette baisse, à l'instar des autres budgets, s'explique entre autre par la crise sanitaire. Sur les budgets Eau et Assainissement, on note également un décalage dans la programmation des dépenses d'investissement.

Structure des dépenses d'équipement
(période 2017-2020)



IV.2-2) Les principales opérations d'équ

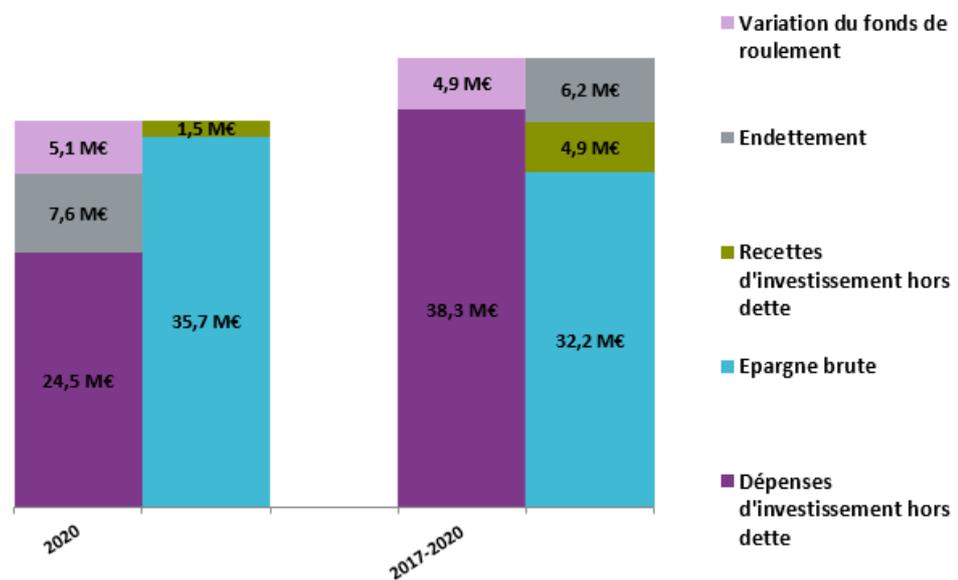
Au budget Eau :

- Acquisition de matériel spécifique service distribution eau régie : 1,3 M€
- Travaux divers sur réseaux : 6,5 M€
- Travaux d'interconnexion : 1,1 M€

Au budget assainissement :

- Acquisition Renouvellement Step Emeraude : 1,8 M€
- Travaux divers sur réseaux assainissement : 1,9 M€

IV.2-3) Le financement des investissements



L'épargne brute, en baisse hors rattachement du budget assainissement, a financé 145% des dépenses d'investissement, contre 124% en 2019. Cet écart de pourcentage s'explique par une forte diminution des dépenses d'investissement entre les deux années.

Les autres recettes d'investissement, composées des subventions représentent 1,5M€, soit une diminution de 3,2M€. Elles participent ainsi à hauteur de 6% du financement des investissements, contre 14% en 2019.

De plus, la MRN s'est désendettée en 2020 (l'endettement est à -31% du financement des investissements, soit -7,6M€).

La métropole a par ailleurs reconstitué son fonds de roulement : ce dernier passe de 35,7 M€ en 2019 à 40,8 M€ en 2020, soit une progression de 5,1 M€.



IV.2-4) Le résultat et les engagements

Le résultat des budgets consolidés des régies s'établit à 40,8 M€, soit une augmentation de 5,1 M€.

Les engagements restant en investissement (reports qui seront mandatés en 2021) sont les suivants :

- 28,2 M€ en dépenses
- 7,1 M€ en recettes
- Soit un solde à financer de 21,1 M€.

Les réserves sont ainsi correctement calibrées pour faire face aux engagements déjà pris.

V. LA GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

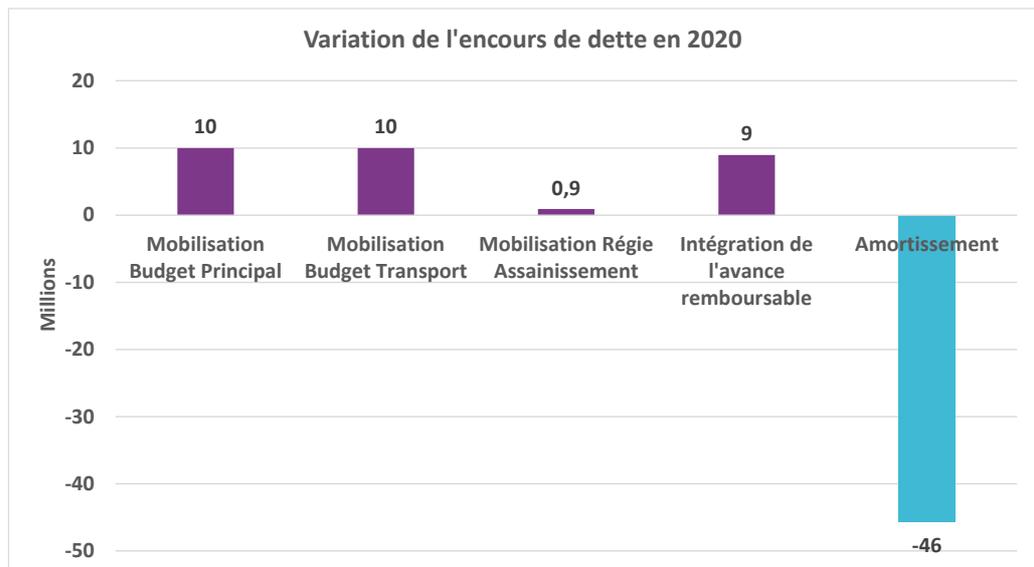
V.1-1) Une gestion optimisée de la dette et de la stratégie de financement

a. Retour sur l'évolution du stock de dette de la Métropole en 2020 : un encours de dette en baisse de 15,8 M€ (tous budgets, régies, y compris PPP et avance remboursable)

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette consolidé était de 475 M€ et il ressort à 459,2 M€ au 31 décembre 2020.

L'encours de dette a ainsi diminué de 15,8 M€ compte tenu :

- De l'amortissement contractuel de l'encours de dette à hauteur de 45,7 M€ en 2020 ;
- Des mobilisations d'emprunts de 20,9 M€ ;
- De l'intégration de l'avance remboursable de 8,9M€.



Retour sur les mobilisations d'emprunt 2020 : 20,908 M€ mobilisés exclusivement à taux fixes

Les mobilisations 2020 ont été réalisées exclusivement à taux fixe sur d'excellents niveaux de taux. Les deux enveloppes CFFL (initialement détenues par La Banque Postale) ont été contractualisées en fin d'année 2019.



Gérer la Cité

Etablissement	CFFL	CFFL	Agence de l'Eau	Agence de l'Eau
Budget	Transport	Principal	Régie Assainissement	Régie Eau
Date de tirage	04/05/2020	30/06/2020	12/10/2020	100 K€ le 29/09/2020 722 K€ le 13/10/2020
Volume	10 M€	10 M€	86 K€	822 K€
Taux	0,70 %	0,71 %	0 %	0 %
Durée	20 ans amortissable	20 ans amortissable	15 ans amortissable	15 ans amortissable

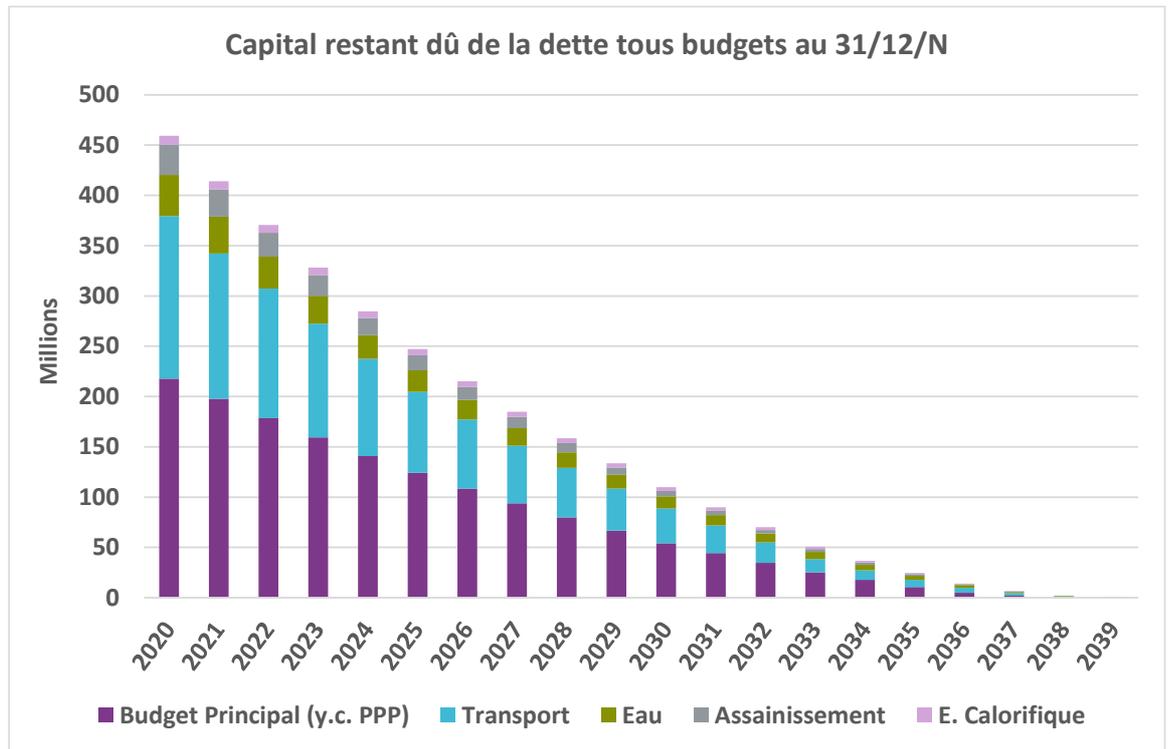
Au 31/12/2020, la Métropole a intégré à son encours de dette l'avance remboursable de 8,953M€

L'avance remboursable de 8,953M€ n'est pas une compensation et sera à rembourser par la Métropole à partir de 2022 et jusqu'au 01/01/2031 au plus tard.

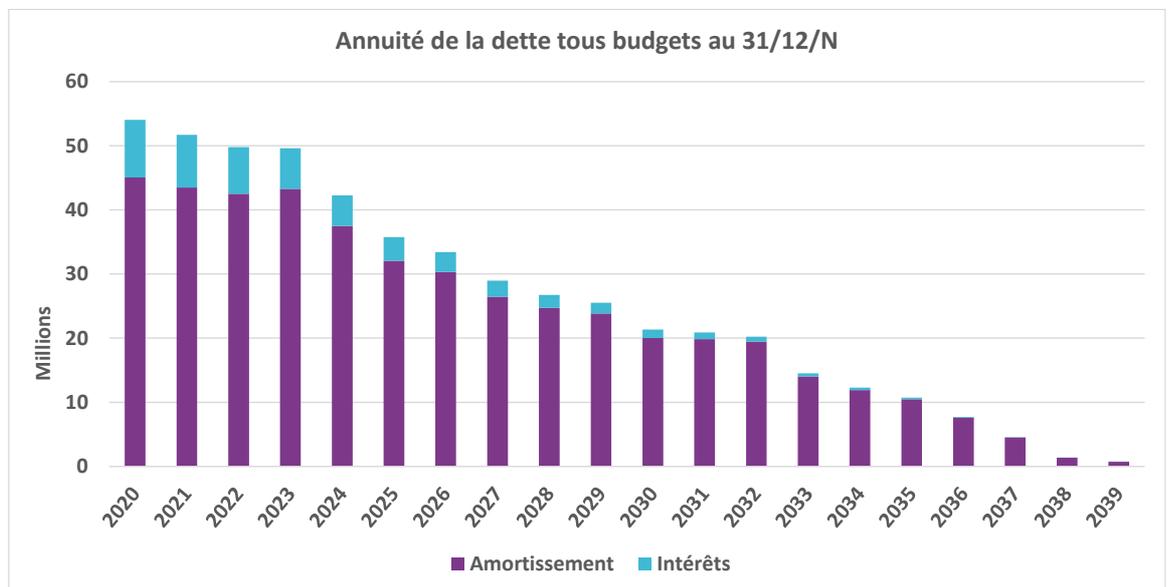


b. Etat des lieux des engagements au 31/12/2020

L'encours de dette recule et atteint 459 M€ au 31/12/2020 (tous budgets, régies, y compris encours PPP et avance remboursable) :



L'amortissement contractuel de la dette (tous budgets, régies, y compris encours PPP et avance remboursable) en 2021 est de 45 M€. La Métropole affiche un plancher d'amortissement de 40 M€ jusqu'en 2024.

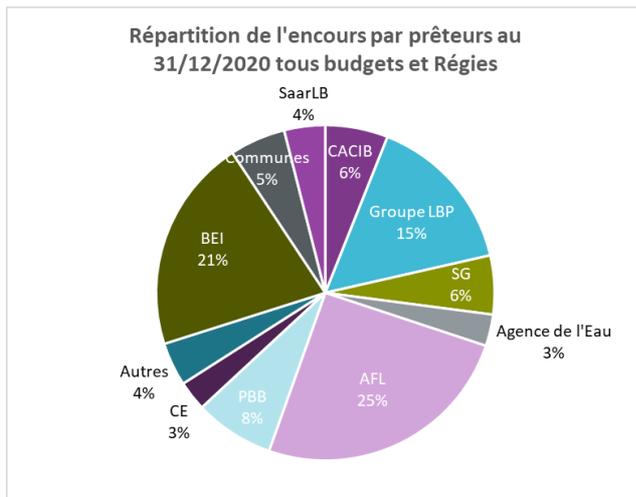


La durée de vie moyenne (DVM) de l'encours de dette de la Métropole (7,8 ans) au 31/12/2020 est comparable à la DVM des Métropoles (7,58 ans).

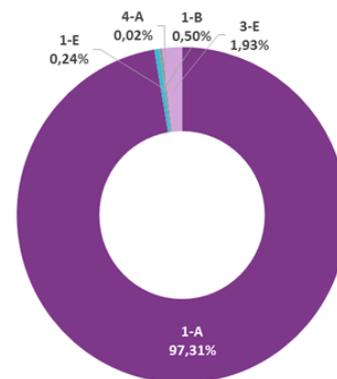


Gérer la Cité

La Métropole présente un encours de dette très diversifié par les acteurs du secteur public local.



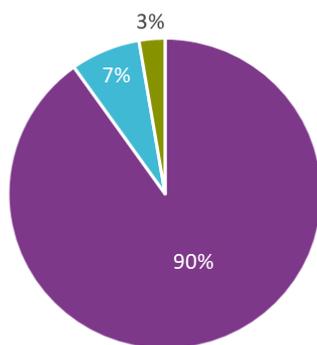
Répartition de l'encours selon la classification Gissler au 31/12/2020 (tous budgets)



c. Un encours de dette performant et sécurisé

La Métropole présente un encours de dette fortement sécurisé : 90% de son encours est à taux fixe. 97 % de l'encours de dette figure dans la catégorie A1 de la charte Gissler, soit la plus sécurisée. Le seul encours structuré à surveiller de la Métropole présente un risque de dégradation du taux payé limité sur l'exercice 2021 compte tenu de la remontée des taux long terme.

Répartition de l'encours par type de taux (tous budgets)



■ Fixe ■ Variable ■ Structuré

Compte tenu de la gestion active de son encours de dette (diversification des sources de financement, sécurisation des financements dans des fenêtres de marché optimales, mise en concurrence, renégociation, etc.), l'encours de dette est très performant.

Ainsi, le coût moyen de la dette de la Métropole de Rouen Normandie ressort à 2,29% pour l'exercice 2020 (taux satisfaisant), compte tenu :

- De la part de l'encours de dette à taux variable limitée (8 % de l'encours en fin d'année) mais extrêmement performante, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles et dont le coût est nul.
- De l'intégration de nouveaux financements très avantageux. La Métropole a recours à des sources de financement extrêmement performantes notamment auprès de La Banque Postale et l'Agence France Locale, depuis plusieurs exercices.

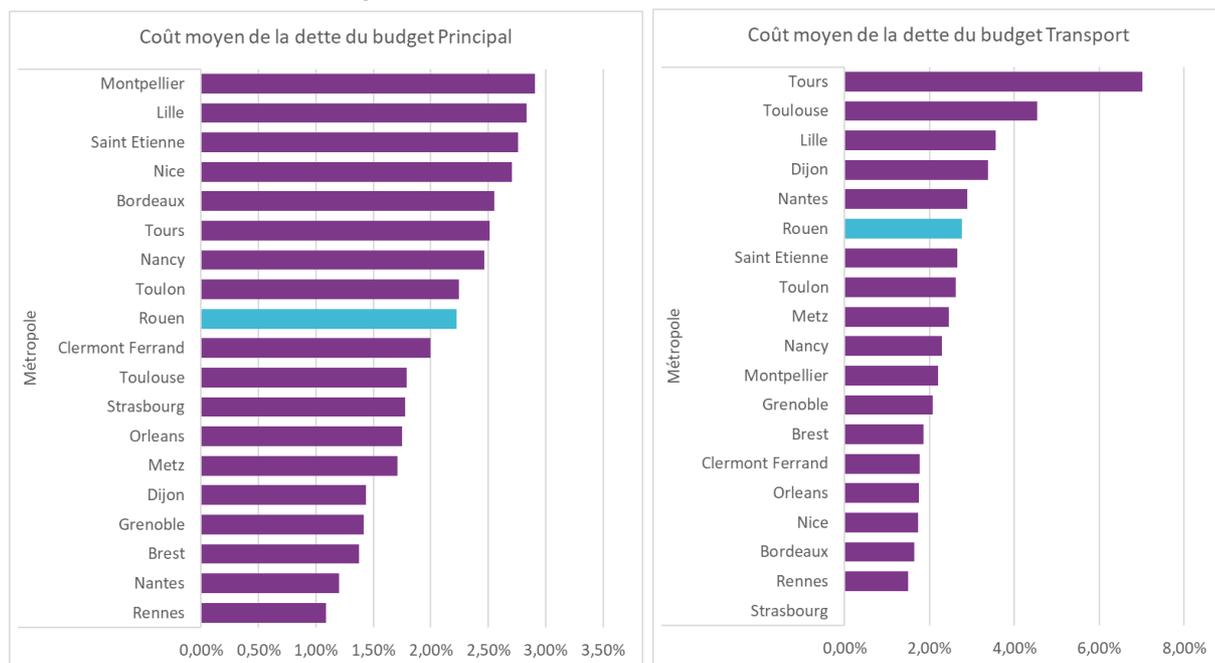


Gérer la Cité

- D'un encours structuré en baisse dont la part se dilue dans l'encours de dette (2,8% de l'encours consolidé au 1^{er} janvier 2021). Cet encours reste pénalisé par des taux élevés par rapport aux taux de marché actuels.

	Encours au (en €)	31/12/2020 (en %)	Coût estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	414 798 404	90%	2,03%
Exposition taux variable	32 353 597	7%	0,29%
Euribor 12M	2 653 612	1%	0,98%
Euribor 3M	1 356 131	0%	0,44%
Eonia	9 418 606	2%	0,00%
Euribor 3M	18 000 000	4%	0,35%
TAM / TAG	925 249	0%	0,04%
Exposition Structurée	12 003 494	3%	4,49%
Total (consolidé)	459 155 495	100%	1,97%

Ce coût moyen de la dette se situe dans la moyenne des autres Métropoles, et est en cours de diminution au regard de la performance des dernières mobilisations effectuées.



d. Retour sur la recherche de financements long terme réalisée en octobre 2020 : 20M€ de disponibles pour le financement des investissements 2021

En 2020, la crise n'a pas affecté les financements de la Métropole. En effet, la Métropole a débuté l'année avec des enveloppes de financement contractualisées en 2019, ce qui lui a permis de ne pas organiser de consultation en périodes de tensions sur le premier semestre et de patienter la fin de l'année pour organiser sa consultation de recherche de financement :

- Sur le marché bancaire, jusqu'à la fin de l'été, les marges bancaires se sont fortement dégradées allant jusqu'à plus de 100 pb. En fin d'année 2020, le marché

est devenu plus concurrentiel avec des volumes importants et des marges autour de 70 pb.

La fenêtre de taux de fin d'année a été extrêmement propice pour les consultations. Les taux long terme ont basculé en territoire négatif dans un contexte d'élections américaines apportant un climat d'incertitudes très élevé et tirant à la baisse les taux.

La Métropole de Rouen Normandie a lancé une consultation en octobre 2020 afin de contractualiser des emprunts pour le financement de ses investissements sur la période 2020/2021 pour un volume de 20 M€ avec une phase de mobilisation allant jusqu'en 2021.

Lors de cette consultation, sept établissements ont répondu à la consultation avec un excellent taux de couverture de 650 %. La Métropole a reçu une diversité de financements très intéressante.

La Métropole a retenu lors de sa consultation les offres à taux fixes de La Banque Postale à 0,39% sur 15 ans amortissable. Il s'agit des taux fixes parmi les plus bas observables en 2020.

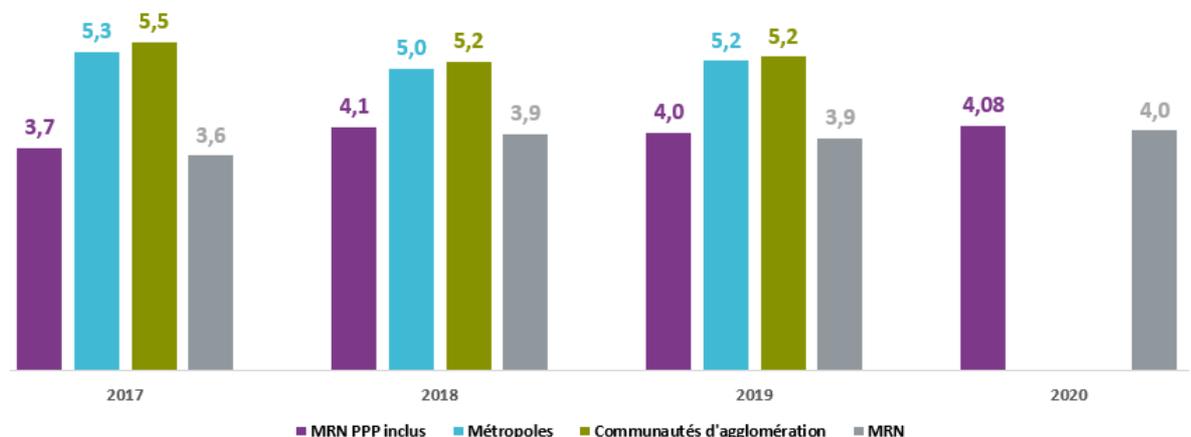
V.1-2) Des ratios d'endettement satisfaisants

L'évolution des indicateurs d'endettement est contrastée en 2020 :

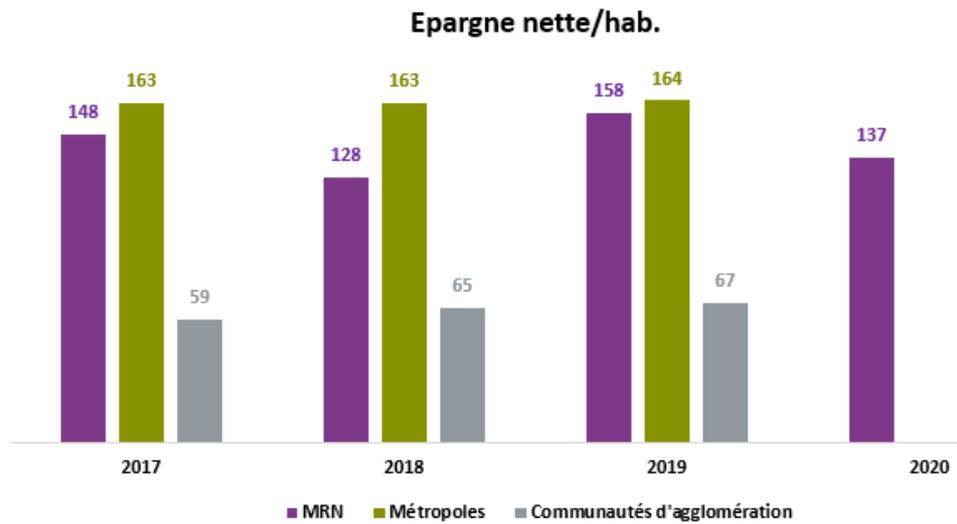
- Le taux d'endettement diminue, passant de 79,7% à 75,2% (y compris PPP et avance remboursable sur le budget transport) : cette évolution traduit une baisse de l'encours de dette.
- La capacité de désendettement se maintient à un niveau proche de 2019, soit 4,08 ans.
- L'épargne nette est en baisse par rapport à 2019, du fait d'une diminution de l'épargne brut et d'une augmentation du remboursement du capital de la dette.

Les ratios d'endettement de la Métropole demeurent satisfaisants, démontrant sa capacité à maintenir son niveau d'épargne pour préserver sa capacité à rembourser la dette.

Capacité de désendettement (2017 - 2020)



La capacité à investir et à emprunter, matérialisée ici par le taux d'épargne nette, reste par conséquent importante pour la Métropole Rouen Normandie.



VI. CONCLUSION ET SYNTHÈSE TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et économique touchant l'ensemble des acteurs, dont les collectivités locales.

A ce titre, la MRN a subi une perte importante de recettes (notamment 6 M€ de versement mobilité), corrélée à une augmentation significative des dépenses pour faire face à la crise (aide à la population, soutien au tissu économique et aux associations, achats de masques ...).

Pour autant, la MRN dégage sur l'année 2020 une épargne brute élevée (112,5 M€), démontrant sa capacité à préserver de l'autofinancement dans l'objectif de rembourser sa dette et d'investir. Le maintien de l'épargne a été entre autres permis par :

- Une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement, en dehors des charges liées à la crise sanitaire, qui demeurent exceptionnelles.
- Une dynamique de la fiscalité et de certains produits des services, compensant ainsi la perte des autres recettes liée à la crise.

Le remboursement du capital de la dette n'obère par l'épargne brute dégagee : l'épargne nette s'élève à 69 M€, ce qui signifie que les dépenses engagées sont en cohérence avec la capacité de la Métropole à rembourser ses emprunts.

Le maintien d'une épargne élevée a permis à la Métropole d'investir 151,1 M€ en 2020 (hors dette), avec en parallèle :

- Une reconstitution des réserves de 25,5 M€
- Un désendettement de près de 16 M€ malgré l'intégration aux comptes 2020 de l'avance remboursable sur le budget transport.

Par conséquent, la Métropole conserve des indicateurs satisfaisants et traduisant des fondamentaux financiers sains. Elle dispose d'une capacité certaine à investir pour les années ultérieures.

Cette conclusion doit cependant être nuancée en considérant des tendances différentes selon les périmètres analysés :

- Sur les budgets hors régies, l'épargne demeure satisfaisante mais peut rapidement devenir fragile en cas de hausse des dépenses supérieure à celle des recettes. Or, un effet important de la crise économique sur les recettes est attendu en 2022.
- Sur les budgets des régies, le taux d'épargne brute (la part des recettes de fonctionnement disponible pour rembourser la dette et investir) est plus élevé : 28,6%, contre 15,6% pour les budgets hors régies. La situation financière est ainsi satisfaisante, mais avec de faibles réalisations en investissement pour l'année 2020.

Le maintien d'une épargne (autofinancement) en adéquation avec le programme d'investissement reste ainsi l'enjeu fondamental pour la Métropole dans un contexte d'incertitude sur les recettes.



Gérer la Cité

VII. ANNEXES

VII.1-1) Fiche de synthèse

Tous budgets confondus, flux croisés neutralisés, en M€

	2017	2018	2019	2020
Produit des services (ch. 70)	92,9	98,4	108,5	113,3
Recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation	344,1	345,8	352,6	350,7
Dotations et participations (chap.74)	115,2	116,8	114,0	120,1
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	14,9	17,0	18,6	18,9
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits exceptionnels hors cessions (chap.77)	2,1	1,7	1,2	5,8
Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)	1,0	3,7	0,9	1,0
Atténuation de charges (chap. 013)	0,5	0,5	0,3	0,4
Autres recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions (1)	570,6	583,9	596,1	610,2

Charges à caractère général	138,7	143,4	143,2	157,1
Charges de personnel	81,6	85,0	86,4	87,2
Autres charges de gestion courante	125,3	127,3	131,2	134,4
Charges financières	10,1	10,0	10,0	9,8
Atténuations de produits	100,6	101,9	99,8	99,9
Charges exceptionnelles (chap. 67)	6,0	4,6	4,2	4,5
Dotations aux amortissements et provisions (chap. 68)	1,7	1,0	1,0	4,2
Autres charges	0,0	0,0	0,4	0,6
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	463,9	473,2	476,1	497,8

Épargne brute / autofinancement brut (3) = (1) - (2)	106,7	110,6	120,0	112,5
---	--------------	--------------	--------------	--------------

Remboursement du capital de dette (4)	32,4	46,6	40,5	43,8
---------------------------------------	------	------	------	------

Épargne nette / autofinancement net (3) - (4)	74,3	64,0	79,5	68,7
--	-------------	-------------	-------------	-------------

Dépenses d'investissement hors dette	179,4	257,5	234,3	151,1
Recettes d'investissement hors dette	51,5	77,3	103,9	78,0
Charge nette d'investissement	128,0	180,2	130,4	73,1

Endettement / Désendettement	29,4	53,6	27,8	-13,9
------------------------------	------	------	------	-------

Fonds de roulement au 31/12	72,1	56,2	73,7	99,2
-----------------------------	------	------	------	------

Encours de dette au 31/12	397,1	449,1	474,6	459,2
----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Taux d'épargne brute	18,7%	18,9%	20,1%	18,4%
Taux d'épargne nette	13,0%	11,0%	13,3%	11,3%
Taux d'endettement	69,6%	76,9%	79,6%	75,2%
Capacité de désendettement (années)	3,7	4,1	4,0	4,1

Ratios hors budgets régies

Taux d'épargne brute	17,0%	16,5%	16,3%	15,6%
Taux d'épargne nette	11,6%	8,5%	9,7%	8,4%
Taux d'endettement	67,8%	73,4%	79,2%	77,1%
Capacité de désendettement (années)	4,0	4,4	4,9	4,9

Ratios régies

Taux d'épargne brute	24,8%	27,8%	35,2%	28,6%
Taux d'épargne nette	18,5%	21,0%	28,0%	21,8%
Taux d'endettement	69,0%	83,1%	76,3%	64,0%
Capacité de désendettement (années)	2,8	3,0	2,2	2,2

VII.1-2) Méthodologie sur les retraitements effectués

Les retraitements effectués sont de deux ordres :

- Les retraitements liés à la consolidation qui consistent pour l'essentiel en la neutralisation des flux croisés entre les différents budgets (mise à disposition de personnel, facturation de frais de structure, subventions d'équilibre...).
- Les retraitements analytiques destinés à donner une image plus fidèle de la situation financière de la collectivité : basculement en investissement des mouvements exceptionnels tels que les produits de cessions, neutralisation des emprunts revolving constatés à la fois en dépenses et en recettes d'investissement en particulier.
- Au sein du sous-périmètre des budgets hors Régie : les retraitements avec les régies n'ont pas été effectués.
- Au sein du sous-périmètre des budgets Régie : les retraitements avec les autres budgets n'ont pas été effectués.

VII.1-3) Définitions des termes d'analyse financière

- *Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute*

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses correspondantes. Le taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) permet de connaître la part des recettes de fonctionnement non consommée par les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute permet :

- D'assurer la solvabilité de la collectivité et notamment sa capacité à rembourser le capital de dette ;
- D'autofinancer une partie des investissements, notamment les dépenses récurrentes (bâtiments, équipements, etc...).

Elle doit donc être cohérente avec le capital de dette à rembourser chaque année et le niveau d'investissement envisagé.

- *Définition et utilité des ratios d'endettement*

La capacité de désendettement (encours de dette au 31/12 / épargne brute) permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne dégagée.

Le taux d'endettement donne une indication de l'importance financière de la structure (encours de dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement).

L'épargne nette donne une indication de l'autofinancement disponible pour le financement de nouveaux investissements. Il s'agit de l'épargne brute corrigée du remboursement de la dette.

- *Définition du fonds de roulement*

Le fonds de roulement correspond à la somme des résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement. C'est l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

- *Annexe 2 : la CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper*

La CVAE concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 500€. Un taux national, de 1.5%, s'applique à la valeur ajoutée du redevable. Le contribuable paie un taux adapté en fonction de son chiffre d'affaires, le reste de la contribution étant acquittée par l'Etat. Cette recette est partagée entre plusieurs niveaux de collectivités : bloc communal (26.5%), départements et régions.

Les évolutions en dents de scie sont fréquentes sur le produit de CVAE, qui varie largement d'une année sur l'autre du fait de son mécanisme d'encaissement :

- Chaque année, la CVAE perçue par la collectivité correspond au montant encaissé par l'Etat en N-1 (et versé par l'entreprise en N-2). Il y a donc **un décalage entre l'évolution de l'activité économique du territoire et la recette fiscale**.
- Ce montant versé par l'entreprise en N-2 intègre de plus une **régularisation** sur l'année N-3. Cette régularisation peut être négative, et faire ainsi diminuer le produit de CVAE de l'entreprise concernée d'une année à l'autre.

Cette recette est ainsi peu lisible puisque :

- Les variations peuvent être liées à l'évolution de l'activité économique sur le périmètre de la Métropole, mais également à l'évolution de la valeur ajoutée des entreprises sur l'ensemble du territoire national et/ou à des modifications des clés de répartition géographique de la CVAE ;
- Les variations de l'activité économique se répercutent avec retard sur son montant (N+2 pour les acomptes et N+3 pour les régularisations) ;
- La territorialisation de la CVAE est variable. La taxe payée par les entreprises disposant de locaux dans plusieurs communes, ou employant du personnel dans plusieurs communes, est répartie entre les collectivités. Cette répartition est effectuée en fonction :
 - o Des valeurs locatives imposées à la CFE (pour 1/3)
 - o Des effectifs (pour 2/3)

Une surpondération est appliquée aux établissements industriels, qui a été revalorisée en 2018 (pondération par 21 de la valeur locative foncière, par 5 les années précédentes).

Ces dernières années, les recettes de CVAE de la Métropole de Rouen ont ainsi pu varier largement d'une année sur l'autre.

- *Annexe 4 : la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019*

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fondée sur le principe de la répartition des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupement.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, avec la fusion de ces différentes enveloppes. S'il n'est toujours pas strictement identique pour toutes les catégories de groupements, le mode de calcul est désormais largement harmonisé, et s'appuie sur deux parts :

- La dotation de base, calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscal (CIF)
- La dotation de péréquation, qui dépend de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

Dans le cadre de ce calcul, les Métropoles bénéficient :

- D'une majoration de 10% de leur coefficient d'intégration fiscale (coefficient multiplicateur de 1,1)
- d'une garantie de maintien de la dotation par habitant sous réserve d'avoir un CIF supérieur à 35%.

Alors que les nouveaux critères de calcul auraient pu être défavorables, le CIF (40,42% après application du coefficient multiplicateur spécifique aux métropoles) permet de bénéficier de la garantie de maintien du niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Ce dispositif offre ainsi de la visibilité à la Métropole. Les impacts de la suppression de la taxe d'habitation sur les indicateurs de richesse et les dotations seront cependant définis dans le courant de l'année 2020, et leurs conséquences devront être appréhendées.